



rapport d'activité  
**2017**



# édito

<b>LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</b>		<b>p. 3</b>
1	Introduction	p. 4
2	Compétences	p. 5
3	Elus	p. 7
4	Commissions	p. 8
5	Ressources Humaines	p. 9
6	Finances	p. 10
8	Communication	p. 16
<b>AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE</b>		<b>p. 18</b>
1	SCot	p. 19
2	La mobilité	p. 20
3	Gens du voyage	p. 24
4	Coopération des 3 Chablais	p. 24
5	Une politique en faveur de l'habitat	p. 25
<b>ÉCONOMIE</b>		<b>p. 27</b>
1	Création et accueil des activités économiques	p. 28
<b>TOURISME</b>		<b>p. 30</b>
1	Création d'un nouvel office de tourisme intercommunal	p. 31
2	Participation à l'Evian Championship	p. 32
3	Wintertrail 2017	p. 32
4	Les randonnées	p. 33
5	Geopark du Chablais	p. 34
<b>ENVIRONNEMENT</b>		<b>p. 35</b>
1	L'assainissement – un enjeu majeur	p. 36
2	Collecte et traitement des déchets	p. 39
3	Sensibiliser le public au tri	p. 44
4	Préserver les espaces naturels et agricoles	p. 46
<b>URBANISME</b>		<b>p. 49</b>
<b>SERVICES</b>		<b>p. 50</b>
1	Le portage des repas Plan pastoral Territorial	p. 51
2	Culture musicale	p. 52
3	Santé	p. 53
4	Le Relais Assistants Maternels	p. 55
5	Soutien à l'apprentissage scolaire	p. 57
6	Entretien des bâtiments	p. 59
<b>PATRIMOINE – PAYS D'ART ET D'HISTOIRE</b>		<b>p. 60</b>



2017 marque la première année d'existence de la nouvelle communauté de communes pays d'Evian – vallée d'Abondance, couvrant un territoire de plus de 40 000 habitants, répartis sur 22 communes. Ce fut un véritable défi à relever pour l'ensemble des élus et des techniciens de l'intercommunalité afin d'organiser au mieux les services, mettre en place les nouvelles missions imposées par la loi et s'ajuster au nouveau périmètre.

Ce rapport présente le rôle et les actions entreprises par l'intercommunalité dans le cadre de ses différentes compétences : aménagement du territoire, mobilité, économie, tourisme, environnement, services à la population, patrimoine,...

Nous avons réussi à construire étape par étape un projet commun, partagé par tous grâce à la volonté et le dialogue des élus communautaires. Les anciennes limites administratives et géographiques s'effacent progressivement au profit d'un objectif commun, qui vise à améliorer le quotidien des habitants des 22 communes, au sein d'un même bassin de vie.

L'année 2017 a été une période d'harmonisation dans un premier temps mais elle est également marquée par le renforcement de certaines missions, comme le développement économique et la mobilité, et le lancement de nouveaux services de proximité : relais assistants maternels, diagnostic local de santé.

Un certain nombre de compétences ont été transférées à la communauté de communes dans le cadre des différentes réformes territoriales. La loi NOTRe (Loi portant sur la Nouvelle Organisation du Territoire de la République) du 7 août 2015 a notamment rendu obligatoire le transfert de la compétence tourisme et développement économique au 1<sup>er</sup> janvier 2017. D'autres compétences sont optionnelles ou facultatives et sont choisies en concertation avec l'ensemble des élus des 22 communes.

J'espère que ce rapport saura vous éclairer sur le rôle de l'intercommunalité dans la vie quotidienne des habitants du territoire.

**Josiane Lei**  
Présidente,

Vice-présidente du conseil départemental de la Haute-Savoie

# UNE NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

née le 1<sup>er</sup> janvier 2017

*La communauté de communes pays d'Evian - vallée d'Abondance est issue de la fusion des communautés de communes du pays d'Evian et de la vallée d'Abondance. Elle a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2017 en application de la loi NOTRe (Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015) pour créer un espace solidaire et cohérent entre ses 22 communes membres, qui partagent des intérêts communs. Un regroupement qui mutualise les moyens et permet des réalisations qu'une commune seule ne pourrait pas entreprendre. Le nouveau territoire rassemble 40 661 habitants (source INSEE 2015) répartis dans 22 communes, depuis les bords du lac Léman jusqu'aux premiers sommets des Alpes.*



## LE TERRITOIRE EN CHIFFRES

**22** communes  
**5** stations de ski,  
**1** station thermale  
**321** km<sup>2</sup>  
**40 661** habitants  
**75 024** lits touristiques  
**2 873** entreprises  
**9 624** emplois salariés  
 Environ **4 000** frontaliers

## SIMPLIFICATION: LA LOI NOTRE A RÉDUIT LE NOMBRE DE STRUCTURES INTERCOMMUNALES SUR LE TERRITOIRE



## Les 22 communes membres

Commune	Population totale 2015
<b>Abondance</b>	1 501
<b>Bernex</b>	1 294
<b>Bonnevaux</b>	272
<b>Champanges</b>	970
<b>Châtel</b>	1 265
<b>Chevenoz</b>	598
<b>Evian</b>	9 217
<b>Féternes</b>	1 435
<b>La Chapelle d'Abondance</b>	904
<b>Larringes</b>	1 392
<b>Lugrin</b>	2 457
<b>Marin</b>	1 777
<b>Maxilly-sur-Léman</b>	1 357
<b>Meillerie</b>	329
<b>Neuvecelle</b>	3 079
<b>Novel</b>	46
<b>Publier</b>	7 107
<b>Saint-Gingolph</b>	<b>835</b>
<b>Saint Paul en Chablais</b>	<b>2 416</b>
<b>Thollon les Mémises</b>	<b>780</b>
<b>Vacheresse</b>	<b>823</b>
<b>Vinzier</b>	<b>807</b>
<b>Total habitants</b>	<b>40 661</b>



Les populations légales millésimées 2015 entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elles sont authentifiées par le décret N°2017-1873 du 29 décembre 2017.

# Les compétences

La communauté de communes exerce des compétences que les communes lui ont transférées. Ces compétences, inscrites dans les statuts, peuvent être obligatoires (définies par la loi), optionnelles (la collectivité doit en choisir au moins 3) ou facultatives. Les statuts de la CCPEVA ont été votés en avril 2017.

## LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

### AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

#### Participation à des actions concertées d'aménagement sur le Chablais

- Participation à l'élaboration du SCOT (schéma de cohérence territoriale).
- Participation aux projets structurants et transversaux dans tous les domaines du désenclavement (déplacements, transports notamment routier/ferroviaire: CEVA liaison ferroviaire Cornavin - Eaux Vives-Annemasse, ligne RER sud-Léman et lacustre, déploiement du très haut débit).
- Participation à la mise en œuvre de politiques contractuelles présentant un intérêt pour l'ensemble de son territoire en matière d'aménagement de l'espace et de développement territorial.
- Participation aux actions liées au Geopark Chablais UNESCO.

#### Mobilité

- Organisation et gestion des transports publics de personnes réguliers, interurbains, scolaires et à la demande.
- Soutien aux actions en faveur du maintien et du développement des transports lacustres.
- Concertation et coordination de l'élaboration des schémas multimodaux de mobilité sur le territoire (déplacements, transports, communications électroniques...) y compris les réflexions menées dans le cadre de la coopération transfrontalière.

#### Le Plan Pastoral Territorial

- Animation du Plan Pastoral Territorial, qui propose un plan d'actions en faveur du maintien et de la restauration des alpages. Les travaux d'aménagement restent à la charge des communes ou des gestionnaires privés.

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Actions de développement économique compatibles avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).
- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. Cette compétence inclut la réalisation de pépinières d'entreprises, d'ateliers relais et d'hôtels d'entreprises. Elle intègre également la poursuite et l'actualisation du schéma de requalification des zones d'activités sur l'ensemble du territoire en vue de développer une politique cohérente visant un parcours facilité des entreprises grâce à une offre immobilière pertinente (pépinière, ateliers relais, hôtels d'entreprise, terrains aménagés).
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- Promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme hors stations classées de tourisme

### GESTION DE L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs.

### COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS

- Gestion et valorisation des ordures ménagères et autres déchets.
- Promotion et sensibilisation au tri sélectif.
- Développement de nouvelles filières de recyclage des déchets.

## LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

### PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Valorisation et protection des richesses naturelles et de la biodiversité (Natura 2000, PAEC).
- Préservation des sous-sols sur le territoire par le biais de dispositif de méthanisation.
- Elaboration, portage et animation du contrat de rivières du bassin des Dranses et de l'Est lémanique, pour une gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques.

### POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

- Elaboration et mise en œuvre d'un programme local de l'habitat ainsi que la réalisation d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).

### ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire d'intérêt communautaire.

### ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- Portage des repas à domicile.
- Soutien aux ADMR dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées.
- Création d'un relais assistants maternels.
- Mise en œuvre d'un contrat local de santé.

### MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

- Création et gestion de maisons de services au public.

## LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

### ASSAINISSEMENT

- Gestion, entretien et création des réseaux de collecte des eaux usées, des équipements de traitement (stations d'épurations), ainsi que la réalisation de contrôles de branchements.
- Service public d'assainissement non collectif (SPANC) et contrôle des installations.
- Etudes sur l'eau potable et eaux pluviales (en vue des futurs transferts de compétences prévus par la loi NOTRe).

### CULTURE – PATRIMOINE

- Valorisation, médiation des patrimoines et sensibilisation à la qualité architecturale à travers le label Pays d'art et d'histoire.
- Soutien à la formation musicale (apprentissage du solfège) en partenariat avec les écoles de musique du territoire.

### GESTION DES SENTIERS DE RANDONNÉE

- L'aménagement, la création, l'entretien, le balisage et la valorisation des sentiers suivants :
  - les sentiers pédestres inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR),
  - les sentiers structurants (dont le sentier des bords de Dranse),
  - les sentiers VTT labellisés par la Fédération Française de Cyclisme (FFC), PDIPR et structurants (VTT électriques compris),
  - les sentiers raquettes (entretien et balisage non compris sur les domaines skiables alpins),
  - les sentiers équestres.
- Etudes et participation à la réalisation de la voie cyclable « Via Rhôna » sur le territoire.

### POLITIQUE D'ACCUEIL DES SAISONNIERS

- Financement d'un point d'accueil saisonnier.

### RÉALISATION ET GESTION DU BÂTIMENT DE LA FRUITIÈRE DE VINZIER

- Cette compétence intègre l'acquisition de la fruitière de Vinzier et sa réhabilitation en vue d'un atelier de fabrication de fromages.

### AUTRES COMPÉTENCES

- Centres d'incendie et de secours : financement des constructions neuves et extensions de Centre d'Incendie et de Secours y compris l'acquisition des terrains nécessaires à ces constructions.
- Entretien de réseaux de transport d'énergie liée au projet de méthanisation.
- Gendarmerie de la vallée d'Abondance : la communauté de communes rembourse jusqu'à leur terme les emprunts qui ont été contractés pour le financement de cet équipement et perçoit les loyers versés par l'État.
- Gestion et entretien d'un bâtiment destiné à abriter les bureaux de la perception d'Abondance : comprend la gestion, l'entretien la réhabilitation éventuelle, la mise aux normes et la mise à disposition d'un bâtiment, par le biais d'un contrat d'occupation du domaine public, auprès des services de l'État.



# Les élus en 2017

Le conseil communautaire compte 49 sièges répartis selon la population des communes :

Evian : 9 sièges / Publier : 7 sièges / Lugrin et Saint-Paul : 3 sièges /

Abondance, Bernex, Châtel, Féternes, Larringes, Marin et Maxilly : 2 sièges

1 siège pour toutes les autres communes

Les 49 conseillers communautaires ont désigné par vote la présidence et les vice-présidents.

## Le bureau communautaire

Le bureau est composé de la présidente et de 11 vice-présidents

### Josiane Lei

Présidente  
Adjointe à Evian  
Vice-présidente CD74

### 1- Gaston Lacroix

Vice-président Economie  
Maire de Publier

### 2- Gérard Colomer

Vice-président Finances  
Maire de Bonnevaux

### 3- Anne-Cécile Violland

Vice-présidente Ressources Humaines  
Maire de Neuvécelle

### 4- Jean-René Bouron

Vice-président Collecte des déchets  
Maire de Larringes

### 5- Paul Girard-Despraulex

Vice-président Patrimoine  
Maire d'Abondance

### 6- Géraldine Pflieger

Vice-présidente Transports  
Maire de Saint-Gingolph

### 7- Régis Bened

Vice-président Assainissement  
Maire de Thollon

### 8- Elisabeth Giguelay

Vice-présidente Services à la population  
Déléguée Publier

### 9- Rénato Gobber

Vice-président Environnement  
Maire de Champanges

### 10- Bruno Gillet

Vice-président Tourisme  
Maire de Saint-Paul

### 11- Philippe Charbonnel

Vice-président Aménagement  
Délégué Châtel  
*(M. Philippe Charbonnel est décédé le 13 janvier 2018)*

## Les conseillers communautaires

### Abondance

Anne-Marie Balain / Déléguée

### Bernex

Pierre-André Jacquier / Maire  
Marie-Claire Sonnois / Déléguée

### Châtel

Nicolas Rubin / Maire

### Chevenoz

Michel Buffet / Délégué

### Evian

Chantal Amadio / Déléguée  
Christophe Bochaton / Délégué  
Justin Bozonnet / Délégué  
Florence Duvand / Déléguée  
Pascale Escoubes / Déléguée  
Marc Francina / Maire  
Evelyne Tedetti / Déléguée  
Viviane Viollaz / Déléguée

### Féternes

Jean-Luc Pelosse / Délégué  
Patricia Vanderbrecht / Maire

### La Chapelle d'Abondance

Bernard Maxit / Maire

### Larringes

Claude Richard / Délégué

### Lugrin

Nolwen Bouché-Bourgeois / Déléguée  
Jacques Burnet / Maire  
André Vuadens / Délégué

### Marin

Pascal Chessel / Maire  
Caroline Saiter / Déléguée

### Maxilly

Annie Eymond dit Griffon / Déléguée  
Daniel Magnin / Maire

### Meillerie

Lydie Spindler / Maire

### Neuvécelle

Alain Hyvert / Délégué  
Christian Ruffet / Délégué

### Novel

Corinne Delot / Maire

### Publier

Sophie Morel / Déléguée  
Brigitte Perrot / Déléguée  
Georges Rudyk / Délégué

### Saint-Paul

Marie-Claire Ducret / Déléguée  
Max Michoud / Délégué

### Vacheresse

Denis Petit-Jean / Maire

### Vinzier

Marie-Pierre Girard / Maire

# Les commissions

Chaque commission est placée sous la responsabilité d'un vice-président, suivant les domaines de compétence. Le rôle de chaque commission a été votée le 3 février 2017 par le conseil communautaire. Des sous-groupes de travail peuvent être constitués pour piloter plus particulièrement des dossiers précis. Les commissions sont constituées de 22 délégués titulaires, chaque commune disposant d'un délégué titulaire par commission.

## ÉCONOMIE

Proposition et mise en œuvre de la politique économique comportant :

- L'immobilier d'entreprises,
- Le suivi des aménagements des zones d'activités et de leur promotion,
- Le suivi du schéma d'équipement commercial,
- Le pilotage des actions liées à la création d'entreprises et de l'emploi, y compris, la mise en œuvre de la filière nautique,
- La gestion du patrimoine.

## AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- Suivi du SCOT,
- Coopération Franco-Suisse et relations avec le Conseil du Léman,
- Initiatives en vue de favoriser l'émergence de projets d'aménagement nouveaux (fruitière, golf, développement des circuits courts, en particulier, le projet d'une cuisine centrale sur le territoire),
- Suivi de l'ensemble des projets d'aménagement et de construction (y compris l'aménagement de l'ancien collège et l'étude de définition de l'aménagement du port de Lugrin),
- Mise en place et suivi du très haut débit.

## TOURISME

- Elaboration d'une politique touristique coordonnée sur le territoire en matière de promotion et d'accueil en lien avec les offices de tourisme de marque et les stations classées,
- Participation aux actions du Géopark,
- Préparation de la création d'un office de tourisme intercommunal.

## TRANSPORT MOBILITÉ

Réflexions, propositions, suivi des différents modes de transport :

- Urbains,
- Lacustres,
- Ferroviaire,
- Transport à la demande,
- Covoiturage,
- Modes doux,
- Transports scolaires.

## ENVIRONNEMENT

- Suivi du dossier méthanisation Terragr'eau,
- Suivi des études sur l'opportunité de développement de projets de méthanisation,
- Mise en place et suivi du projet de biodiversité,
- Participation au groupe de travail sur un Territoire à Energie POSitive (TEPOS),
- Réflexion sur la pollution sonore et lumineuse,
- Réflexion sur un territoire d'excellence,
- PAEC (projet agroenvironnemental et climatique),
- Plan pastoral territorial,
- Natura 2000,
- Restauration et entretien des zones humides.

## SERVICES À LA POPULATION

- Habitat - Mise en place et suivi du Programme local de l'Habitat et OPAH,
- Maisons de service,
- Suivi du dossier d'accueil des gens du voyage,
- Projet local de santé,
- Soutien apporté aux ADMR,
- Mise en place d'un Relais d'Assistants Maternels,
- Suivi du portage de repas,
- Suivi de l'axe musical,
- Réflexion sur le contour d'une compétence CIAS.

## ASSAINISSEMENT, ÉTUDE SUR L'EAU POTABLE ET DÉMARCHES GEMAPI

- Mise en place et gestion des travaux dans le cadre du schéma d'assainissement en tenant compte des priorités,
- Etude sur l'eau potable et eaux pluviales,
- Préparation de la prise de compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## DÉCHETS TRI SÉLECTIF :

- Gestion des ordures ménagères et autres déchets,
- Promotion et sensibilisation au tri sélectif,
- Développement de nouvelles filières de recyclage des déchets.

## PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

- Mise en œuvre et suivi du label sur l'ensemble du territoire.

## SENTIERS

- Poursuite de la mise en valeur des sentiers identifiés dans le cadre du schéma directeur départemental comprenant, le sentier des bords de Dranse.

## COMMUNICATION

- Mise en place de la politique communautaire de la communication interne et externe,
- Promotion de l'ensemble des actions communautaires,
- Développement et diversification des supports de communication,
- Mise en place de la charte signalétique.

## FINANCES

- Optimisation de la gestion des finances,
- Elaboration du Débat d'Orientations Budgétaires et des différents budgets en veillant à leur bonne exécution.

## RESSOURCES HUMAINES

- Harmonisation et organisation des services,
- Evolution du schéma de mutualisation,
- Organisation des commissions d'embauche.



Vers une optimisation et une harmonisation des ressources humaines de la collectivité.

# Des ressources humaines qui s'adaptent aux nouvelles missions

La question des ressources humaines est primordiale dans le cas d'une fusion de deux structures, car cela implique une évolution conséquente, tant pour les agents que pour l'organisation des services. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la nouvelle communauté de communes comptait 60 agents, issus des deux anciennes structures du pays d'Evian et de la vallée d'Abondance. A effectif constant, la communauté de communes a dû assurer des compétences plus nombreuses, sur un territoire plus large.

Le siège social de la CCPEVA est situé à Publier où se trouve déjà la grande majorité des services. Une partie des services techniques restent affectés à l'extérieur, sur leur lieu de mission (stations d'épuration, déchetteries, collecte des déchets).

L'effectif dépassant les 50 agents, un comité technique paritaire a été créé le 8 juin 2017. Composé de représentants du personnel et d'élus employeurs, cet organe de concertation est chargé de donner son avis sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

L'objectif fixé en 2017 est d'harmoniser toutes les conditions de travail des agents: temps de travail, action sociale, organigramme, fiches de poste, régime indemnitaire, règlement intérieur,... Et afin de permettre à chacun de mieux se connaître, des rendez-vous ponctuels sont organisés en dehors du temps de travail (repas de fin d'année, galette des Rois, journée sportive de cohésion en septembre).

## Les services généraux comprennent :

- le service à la population : portage de repas, relais assistants maternels, projet local de santé (6 ETP)
- le pôle ressources : comptabilité, marchés publics, ressources humaines (6,3 ETP)
- le service environnement (2 ETP)
- le service mobilité (1,5 ETP)
- les sentiers (1 ETP)
- le service Pays d'art et d'histoire (2 ETP)
- le service bâtiments (1,2 ETP)
- le service instruction des autorisations d'urbanisme (1,8 ETP)
- le service développement économique (0,5 ETP)
- le service communication (1,5 ETP)
- le service tourisme (0,3 ETP)
- le Système d'Information Géographique (1 ETP)

## MOUVEMENTS DU PERSONNEL EN 2017

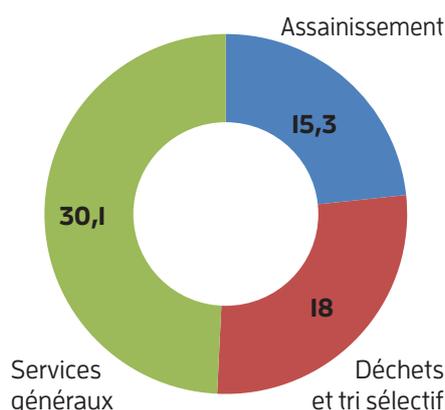
### Les départs définitifs d'agents:

- 1 départ à la retraite
- 4 mutations

### Les recrutements en 2017 concernent principalement :

- le nouveau relais assistants maternels intercommunal, qui a ouvert en août 2017 (2 agents).
- la mise en place d'un Système d'Information Géographique intercommunal dans le cadre d'un service mutualisé avec la ville d'Evian (1 agent).
- le renforcement du service mutualisé des autorisations d'urbanisme (1 agent).
- l'entretien des sentiers de randonnée (2 agents saisonniers).
- le service assainissement (2 chauffeurs pour l'hydrocureuse).
- le renforcement saisonnier (emplois d'été) au sein des services transports scolaires, tourisme et dans les déchetteries.
- l'accueil d'1 apprenti (assainissement), d'1 emploi d'avenir (déchets) et d'1 stagiaire en alternance (communication).

## L'effectif au 31 déc. 2017 (ETP)



## L'EFFECTIF DE LA CCPEVA EN 2017

1<sup>er</sup> janvier: **60** agents  
(soit 56,60 ETP - Equivalent temps plein)

31 déc.: **67** agents (soit 63,4 ETP)

## POLITIQUE SOCIALE

Dans l'attente de l'harmonisation de l'action sociale qui a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les deux anciennes collectivités ont conservé celle qui avait été mise en place avant la fusion, à savoir :

### Ex-CCPE

- Adhésion au CNAS
- Participation à hauteur de 20 € par mois pour une adhésion à une mutuelle labellisée
- Participation à hauteur de 20 € par mois pour une adhésion à un contrat de prévoyance

### Ex-2CVA

- Attribution de tickets restaurant
- Une première journée de cohésion de la CCPEVA a été organisée par Anne-Cécile Violland, vice-présidente en charge des RH, au mois de septembre afin de créer des liens entre les agents de tous les services. Cette journée fut une belle réussite et doit être reconduite en 2018.



## Finances : Une structure financièrement autonome

*La CCPEVA est autonome financièrement ; elle vote chaque année les taux d'imposition communautaire et en perçoit le produit fiscal. Ses ressources de fonctionnement sont également constituées des produits liés aux redevances pour services rendus, et des dotations et subventions.*

*La communauté de communes est une structure intercommunale à fiscalité propre.*

*A sa création, au 1er janvier 2017, la CCPEVA a choisi la fiscalité professionnelle unique, c'est-à-dire qu'elle prélève sur son territoire la totalité des taxes, dotations et cotisations versées par les entreprises (cotisation foncière des entreprises, cotisation sur la valeur ajoutée, taxe sur les surfaces commerciales, dotation de compensation part salaire, etc...)*

*Dans la mesure où ses 22 communes membres touchaient auparavant ces recettes, la CCPEVA leur verse à chacune une « attribution de compensation » pour compenser, chaque année, ce manque à gagner.*

## COMMENT EST ÉLABORÉ LE BUDGET?

L'élaboration du budget doit répondre à des règles définies par le code général des collectivités territoriales. Elle se divise en quatre étapes, réparties tout au long de l'exercice.

1

### > LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget est obligatoire. Il permet d'informer l'assemblée sur la situation financière de la collectivité et de présenter les grandes orientations pour l'année à venir.

2

### > LE BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif correspond à un budget prévisionnel pour l'année en cours. Il doit être présenté par le président et voté par le conseil avant le 15 avril. Il énonce les moyens financiers correspondant aux projets définis lors du débat d'orientations budgétaires. Il fixe le montant des impôts locaux qui seront payés par les contribuables.

3

### > LES DÉCISIONS MODIFICATIVES

Au cours de l'année, la collectivité peut avoir à réajuster certaines lignes comptables, par exemple pour engager des nouveaux projets qui n'auraient pas été prévus au moment du vote du budget, tout en reportant ou renonçant à certaines autres dépenses. Ces ajustements du budget s'appellent des décisions modificatives et sont votées par le conseil communautaire.

Le budget primitif et les décisions modificatives forment le budget total de la collectivité.

4

### > LE COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la collectivité dans l'année. Il doit être présenté au conseil dans les 6 mois qui suivent la fin de l'exercice. Il a été voté le 13 avril 2018 pour la CCPEVA.

Le compte administratif permet de contrôler la gestion de la collectivité et de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif et des décisions modificatives sont bien celles réalisées.

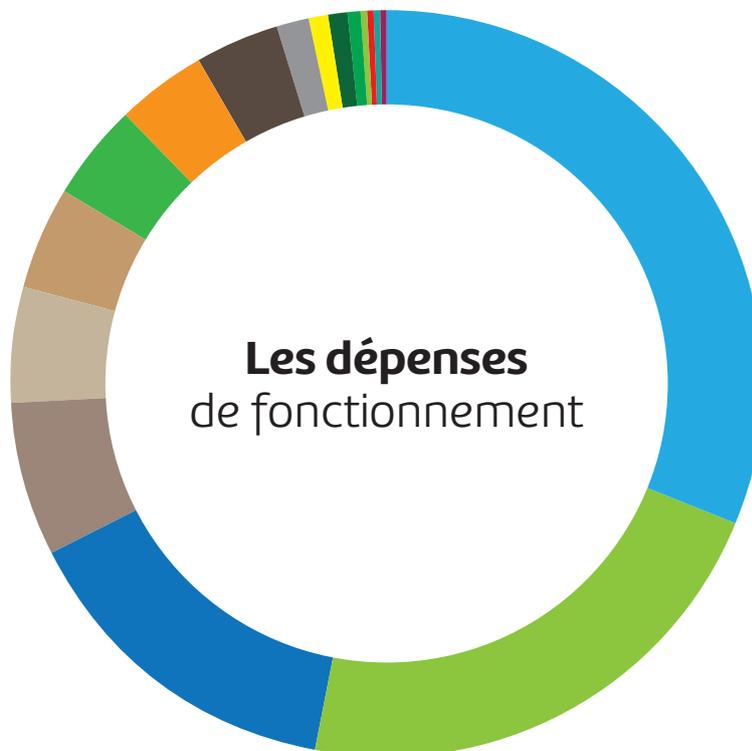
## LES RESSOURCES FINANCIÈRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES:

- Le produit des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti) et de la fiscalité professionnelle (notamment la cotisation foncière des entreprises).
- Les produits liés aux redevances pour services rendus (l'assainissement, le portage des repas, les transports scolaires) et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- Les dotations et subventions (Europe, Etat, Région, Département, autres organismes).

## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA CCPEVA

Les chiffres présentés comprennent la totalité des budgets de la CCPEVA, que ce soit le budget principal ou les budgets « annexes » (par exemple assainissement ou déchets).

### FONCTIONNEMENT - Dépenses/Recettes 2017 par activité



#### Une année de transition

La principale dépense de fonctionnement de la CCPEVA est le reversement aux communes d'une « attribution de compensation » suite au passage en fiscalité professionnelle unique.

Hormis ces versements, la communauté de communes poursuit sa politique de protection de l'environnement par le biais des actions menées en matière d'assainissement, de collecte et d'élimination des ordures ménagère et du tri, consacrant ainsi plus du tiers de son budget de fonctionnement dans ces domaines. L'aménagement du territoire et les transports représentent presque 10% des activités de la CCPEVA. Les participations versées à des syndicats (dont le Syndicat d'Aménagement du Chablais) en charge de l'aménagement contribuent ainsi au remboursement des annuités d'emprunts contractés pour la réalisation du contournement de Thonon et financent l'entretien et l'équipement d'aires de stationnement des gens du voyage.

La solidarité envers les territoires moins favorisés se stabilise après une augmentation continue depuis 2012. Le mécanisme de péréquation (FPIC) consistant à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des territoires moins favorisés représente ainsi 4,38 % du total des dépenses de fonctionnement de la CCPEVA.

Activités	Dépenses
<b>Reversement aux communes des attributions de compensations</b>	7 739 372
<b>Déchets et tri sélectif</b>	5 376 126
<b>Assainissement</b>	3 605 632
<b>Services généraux</b>	1 597 537
<b>Transport</b>	1 293 092
<b>Fonds de péréquation (FPIC)</b>	1 082 332
<b>Aménagement du territoire (SIAC)</b>	999 831
<b>Tourisme</b>	967 141
<b>Services à la population</b>	886 043
<b>Bâtiments et gymnases</b>	332 793
<b>Portage de repas</b>	247 484
<b>Sentiers de randonnée</b>	168 226
<b>Environnement</b>	123 078
<b>Pays d'art et d'histoire</b>	99 621
<b>Méthanisation</b>	65 257
<b>Instruction autorisations d'urbanisme</b>	64 694
<b>Economie</b>	45 536
<b>Total</b>	<b>24 693 798</b>

### Les taux restent stables en 2017

En 2017, la CCPEVA a maintenu la fiscalité locale à son niveau d'avant la fusion des communautés de communes du Pays d'Evian et de la vallée d'Abondance.

- Taxe d'habitation : 3,73%
- Taxe sur le foncier bâti : 2,65%
- Taxe sur le foncier non bâti : 12,98%\*
- Cotisation foncière des entreprises : 24,20%\*
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 8,32%\*

\* Les taux des taxes sur le foncier non bâti, de la cotisation foncière des entreprises et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'étaient pas identiques dans les anciennes communautés de communes. Ils font l'objet d'une harmonisation progressive sur une durée de 2 à 5 ans. Les taux mentionnés sont les taux moyens pondérés (dits « taux cibles »).

### Harmoniser les recettes fiscales et anticiper la baisse des dotations de l'Etat

La principale source de financement de la CCPEVA réside dans la fiscalité, en particulier la fiscalité professionnelle (près de la moitié de la fiscalité totale perçue par la CCPEVA), mais aussi la taxe d'habitation, la taxe foncière et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

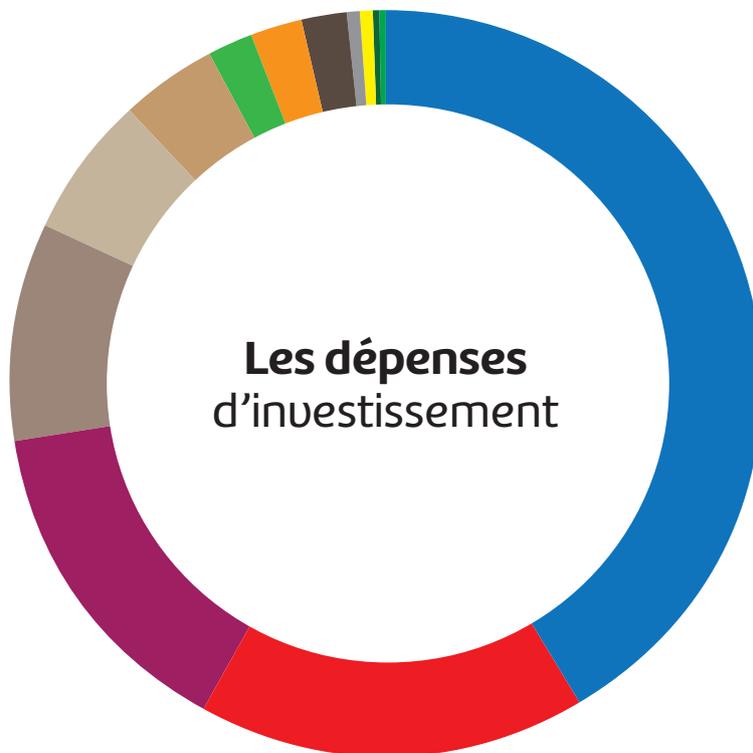
Les redevances assainissement sont en cours d'harmonisation sur l'ensemble du territoire de la CCPEVA pour un tarif unique à horizon 2020.

Les subventions et dotations concernent les dotations versées par l'Etat mais aussi des subventions de fonctionnement, en particulier sur le transport ou les organismes de reprise des matériaux issus des déchets triés.



Origine	Recettes
<b>Fiscalité</b>	20 304 209
<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	7 870 834
<b>Redevances assainissement</b>	5 179 958
<b>Dotations et subventions</b>	3 572 140
<b>Indemnités d'assurance et de contentieux</b>	301 931
<b>Redevances portage de repas</b>	243 366
<b>Redevances transport</b>	232 900
<b>Reprise des matériaux issus du tri</b>	198 191
<b>Droits de branchement assainissement</b>	120 637
<b>Produits de location et de gestion courante</b>	93 599
<b>Instruction autorisations d'urbanisme</b>	32 594
<b>Autres produits des services</b>	20 077
<b>Total</b>	<b>38 170 436</b>

## INVESTISSEMENT - Dépenses/Recettes 2017 par activité



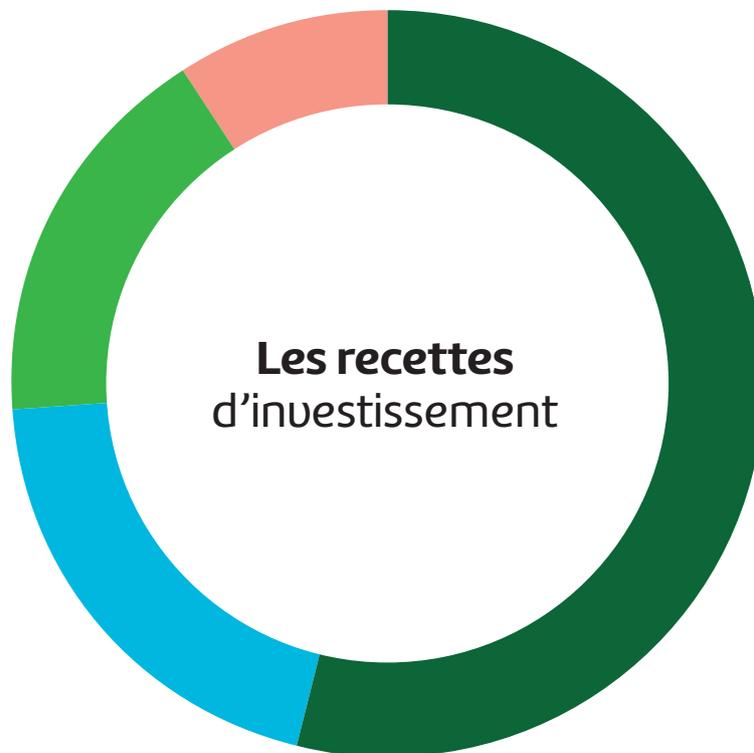
### Poursuivre une politique d'investissement ambitieuse pour le territoire

Les renouvellements ou les extensions de conduites d'eaux usées s'inscrivent dans le schéma directeur d'assainissement et constituent le principal poste de dépenses d'investissement de la CCPEVA (plus de 40% des dépenses d'investissement).

Le versement du solde de la participation de la CCPEVA à la construction d'une unité de méthanisation a représenté 16,78% de l'investissement, traduisant l'engagement fort de la communauté de communes en matière de préservation de l'environnement. En parallèle, la CCPEVA poursuit l'implantation de points d'apport volontaire pour la collecte sélective des déchets ménagers (6,63% des dépenses d'investissement).

Par ailleurs, la CCPEVA investit dans les sentiers de randonnée, en particulier le sentier en bords de Dranse (près de 4% de l'investissement en 2017).

Activités	Dépenses
<b>Assainissement</b>	3 406 044
<b>Méthanisation</b>	1 412 476
<b>Economie</b>	1 290 068
<b>Services généraux</b>	770 365
<b>Déchets et tri sélectif</b>	557 737
<b>Sentiers de randonnée</b>	336 082
<b>Vestiaires de football de Vacheresse</b>	198 160
<b>Bâtiments et gymnases</b>	188 083
<b>Fonds de concours versés aux communes</b>	158 648
<b>Pays d'art et d'histoire</b>	45 033
<b>Environnement</b>	40 417
<b>Transport</b>	7 620
<b>Tourisme</b>	7 512
<b>Total</b>	<b>8 418 244</b>



Les excédents reportés ou capitalisés permettent à la communauté de communes d'épargner pour financer les investissements futurs et ce en limitant le recours à l'emprunt.

Autrement, la CCPEVA reçoit des subventions pour ses projets d'investissement et récupère la TVA par le biais du fonds de compensation de la TVA.

Origine	Recettes
<b>Excédent d'investissement reporté</b>	4 609 857
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	1 705 189
<b>Subventions d'investissement</b>	1 433 534
<b>Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)</b>	758 092
<b>Total</b>	<b>8 506 671</b>

### LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2017 :

Pour le service Assainissement, 15 consultations ont été lancées en 2017. 5 ont été alloties et 2 ont été classées sans suite.

Pour le service Déchets, sur 3 consultations lancées, 2 ont été alloties.

Enfin, 5 autres consultations ont été lancées pour des besoins divers. Une seulement a été classée sans suite.

L'activité du service des Marchés publics s'annonce en forte croissance en 2018 avec déjà une vingtaine de consultations lancées ou prévues.



# Communiquer auprès du public

La diffusion de l'information auprès du public vise deux objectifs :

- > Valoriser et rendre lisible le rôle, les compétences et les actions de la communauté de communes pour les habitants du pays d'Évian et de la vallée d'Abondance.
- > Créer et renforcer l'identité de la nouvelle intercommunalité afin d'affirmer le sentiment d'appartenance à un espace solidaire et cohérent.

L'année 2017 a été marquée par la création de la nouvelle identité graphique de la communauté de communes, votée par le conseil communautaire en avril 2017 et la mise à jour de l'ensemble des supports de communication de la communauté de communes.

## UNE NOUVELLE IDENTITÉ GRAPHIQUE

Le nouveau logo se compose d'un symbole formé de quatre triangles en dégradé, du bleu (froid) au vert tendre. Les formes évoquent le relief du territoire depuis les montagnes jusqu'au littoral. Les couleurs rappellent l'eau, la nature et l'environnement. Le blanc au sommet évoque la neige.

Les triangles se reflètent pour mettre en présence le lac.

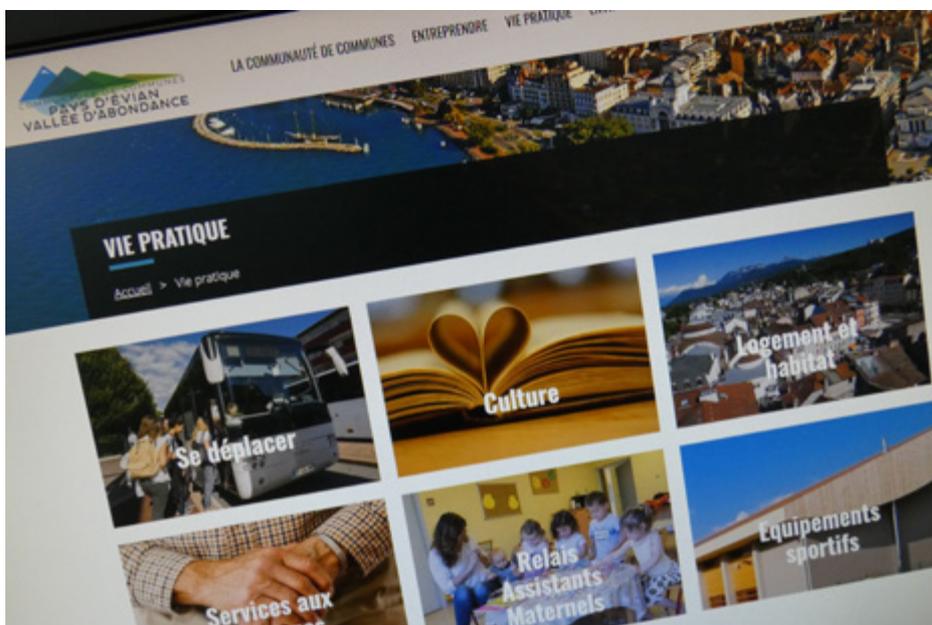


## PRÉPARATION DU NOUVEAU SITE INTERNET CC-PEVA.FR

Les deux anciens sites pays-evian.fr et valledabondance.fr ont été maintenus afin d'assurer une continuité de l'information.

Le site est :

- un support pour valoriser le rôle et les actions de la communauté de communes auprès des habitants, afin de favoriser le sentiment d'appartenance à un même territoire, composé de 22 communes et qui partagent des problématiques et des enjeux communs.
- un support pour renforcer le lien de proximité entre l'intercommunalité et ses habitants.
- un outil pour promouvoir les activités du territoire, pour les habitants comme pour les touristes : mise en valeur des attraits touristiques du territoire, agenda des sorties, outil en ligne des randonnées du pays d'Évian



Maquette du nouveau site [www.ccpeva.fr](http://www.ccpeva.fr)

## LES SUPPORTS D'INFORMATION EN 2017

### Le Mag de la communauté de communes :

Semestriel (juillet et décembre) imprimé à 20 000 exemplaires. Il est distribué dans toutes les boîtes aux lettres ainsi que dans les mairies et lieux publics. Un marché a été lancé afin de réaliser la mise en page graphique et l'impression de ce nouveau mag. La rédaction est réalisée par le service communication, en collaboration avec les services et les élus.

### Gestion des déchets

- Mise à jour des brochures de consignes de tri, sacs cabas de tri, visuels sur les camions de collecte (campagne « Tu ne tries pas ??? »).
- Edition de dépliants et roll up sur les éco-gestes, le compostage et la seconde vie des déchets.
- Edition d'un mémo-tri.
- Réalisation d'un flyer spécifique aux communes dans lesquelles le tri sélectif a été mis en place à partir de l'été 2017 (vallée d'Abondance).

### Transports

- Promotion du service de transport à la demande PTI BUS (mailing, affichage, distribution auprès des pharmacies, professionnels de la santé, supermarchés, maisons de retraite, mairies).
- Réalisation d'un guide horaire annuel pour les navettes de bus Evian-Thollon et Evian – Bernex.
- Réalisation des affiches et brochures (hiver / été) des transports de la vallée d'Abondance (Colombus).

### Tourisme (en partenariat avec les offices de tourisme)

- Le guide 2018/2019 des activités du pays d'Evian : imprimé à 22 000 exemplaires en 2017. Parution en avril.
- Guide pratique 2018 de la vallée d'Abondance : imprimé à 30 000 exemplaires. Parution en décembre.

Suite à la création de l'office de tourisme intercommunal au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ces éditions seront désormais éditées par cette structure, et non plus par la CCPEVA.

### Relations presse

- Rédaction de communiqués pour la presse locale (Dauphiné Libéré, Le Messager, Eco des pays de Savoie, radios,...).

### Services

- Création d'une identité graphique pour le Relais assistants maternels (ouvert en août 2017) : dépliant, logo, affiche des événements.

### Culture : projet En avant l'Opéra 2017/2018

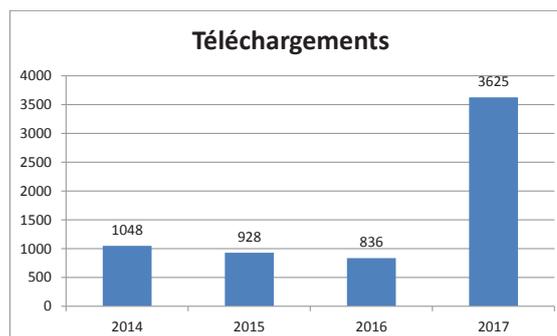
- Prise en charge du volet communication de l'opération : affiches, dépliants, programmes, reportage photographiques et vidéos, création et animation de la page facebook En avant l'Opéra.

### Balades et randonnées

- Mise à jour de la carte de randonnée 31 promenades et randonnées au pays d'Evian (1000 à 2000 exemplaires vendus par an dans les offices de tourisme).
- Guide randonnée de la vallée d'Abondance.
- Guide raquettes pays d'Evian.

### L'application mobile touristique Pays d'Evian

- Mise en ligne en avril 2014.
- Recense les balades et randonnées, l'agenda, les prestataires, les hébergeurs et les restaurants.
- Elargie à la vallée d'Abondance.



# AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

*L'aménagement de l'espace est l'une des compétences obligatoires de la communauté de communes. L'enjeu est d'organiser l'espace du territoire et la vie de ses habitants. L'aménagement de l'espace regroupe plusieurs grands domaines qui sont traités à l'échelle de la communauté de communes ou plus largement à l'échelle des 62 communes du Chablais.*



## On y trouve :

- **La participation à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Chablais**, porté par le Syndicat intercommunal du Chablais (SIAC).
- **L'organisation de la mobilité sur le territoire.**
- **L'accueil et habitat des gens du voyage.**
- **La coopération transfrontalière des 3 Chablais à l'Est**, avec les cantons suisses de Vaud et Valais.
- **Le soutien en faveur de l'habitat** (programme local de l'Habitat, Opération d'Amélioration de l'Habitat).

# Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) pour construire l'avenir du Chablais

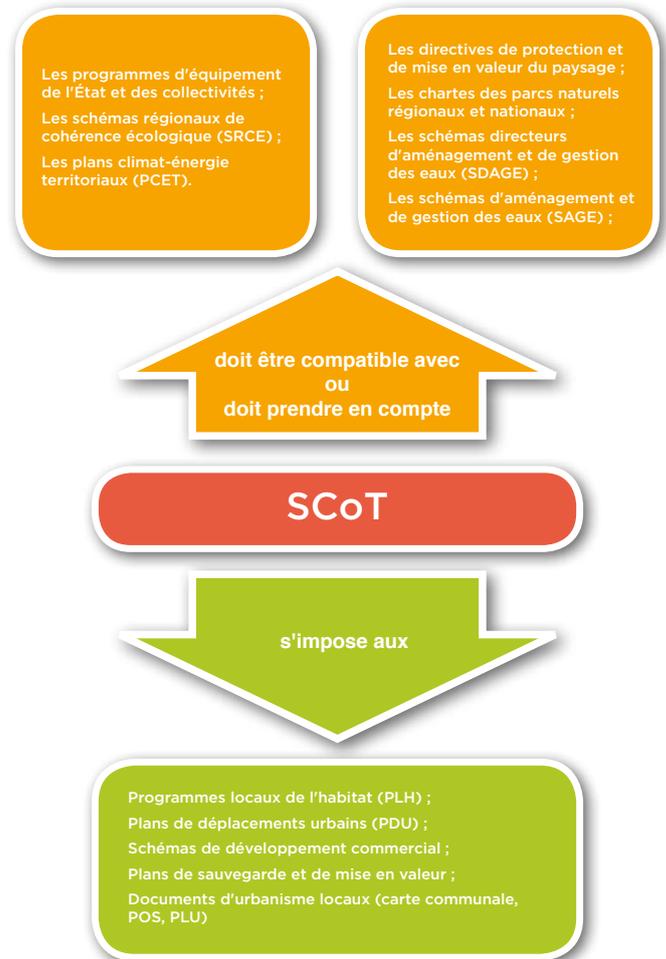
Porté par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC), le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Chablais est en cours de révision depuis 2016 pour une mise en œuvre prévue fin 2019. Ce document d'urbanisme qui s'applique aux 62 communes du Chablais fixe les orientations stratégiques de développement souhaitées pour tout un bassin de vie. Le premier SCoT avait été approuvé en 2012.

Le SCoT est un outil de planification stratégique. Il sert de cadre de référence pour toutes les politiques menées en matière d'habitat, de déplacement, de commerce, d'environnement et plus généralement en termes d'organisation de l'espace. L'un des grands enjeux de sa révision est de garantir les bonnes conditions pour accueillir durablement la population, dont la croissance reste forte. Il est nécessaire de prévoir toutes les infrastructures liées à cette croissance démographique : les logements, les transports, les écoles, les déplacements, les services. D'un autre côté, il s'agit de maintenir et développer l'économie touristique et l'économie productive afin de garantir un travail aux habitants. Ce développement nécessite la consommation de nouveaux espaces, mais elle ne doit pas se faire au détriment de l'agriculture ou des paysages naturels. L'objectif de la révision du SCoT est d'établir les grands équilibres entre un développement nécessaire et la préservation de notre environnement.

Le SCoT assure également la cohérence de toutes les politiques et des documents d'urbanisme des communes (PLU).

Sa révision était nécessaire car la législation a évolué ces dernières années en matière d'environnement, d'urbanisme, de logement, d'artisanat et de commerce. Suite aux lois Grenelle II, le critère environnemental est inscrit dans tout projet de développement et les ambitions ont été revues à la hausse par l'Etat. Le SCoT est un outil de développement. Il doit s'adapter aux évolutions de la société et du bassin de vie.

La communauté de communes participe à l'élaboration du SCoT par son adhésion au SIAC.



La communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance adhère au SIAC, qui assure des missions d'aménagement à l'échelle du Chablais. Le montant de l'adhésion est de **999 831 €** en 2017.

Le SCoT a vocation à être un document intégrateur de l'ensemble des schémas et plans applicables sur le territoire. Il doit être en conformité avec les documents qui lui sont supérieurs (Schémas régionaux...) et les documents qui lui sont inférieurs dans la hiérarchie des normes se doivent d'être compatibles avec lui.





## La mobilité

### 2017 : UNE ANNÉE DE GRAND CHANGEMENT POUR LES TRANSPORTS

Suite à la fusion et à la nouvelle répartition des compétences des collectivités territoriales, l'organisation des transports a beaucoup évolué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les services de transports non urbains, réguliers, à la demande, et les scolaires ont été transférés du département à la région en 2017.

C'est dans ce contexte que la communauté de communes pays d'Evian - vallée d'Abondance a choisi de reprendre la main sur la gestion des transports locaux en devenant autorité organisatrice de premier rang. En coordonnant les différents moyens de transport, la CCPEVA veut répondre aux besoins réels des usagers du territoire.

La CCPEVA n'a pas la compétence sur tous les modes de transports dont le lacustre et le ferroviaire. Elle participe cependant au fonctionnement de ces liaisons en tant que partenaire ou financeur (participation au fonctionnement de la CGN et études pour le RER Sud Léman reliant Evian à Saint-Gingolph).

### QUEL FINANCEMENT ?

La prise de la compétence mobilité donne la possibilité à la CCPEVA sur son ressort territorial d'assujettir les entreprises d'au moins 11 salariés au versement transport qui est destiné au financement des transports en commun. Le conseil communautaire l'a ainsi décidé le 20 octobre 2017 pour une perception à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### UN SCHÉMA DIRECTEUR MULTIMODAL DES TRANSPORTS POUR REPENSER NOS DÉPLACEMENTS

La mobilité est un enjeu phare d'aménagement et une condition pour le développement de l'économie et du tourisme.

L'objectif est d'apporter des alternatives à la voiture face aux routes surchargées et répondre aux enjeux spécifiques du territoire (frontaliers, touristes, habitants).

**C'est pourquoi, un schéma directeur des transports a été confié en août 2017 aux bureaux d'études Systra et 6T dont la mission est de :**

- diagnostiquer la performance de l'offre multi-réseau actuelle,
- mieux connaître les pratiques de mobilité des résidents et des visiteurs,
- anticiper les évolutions à venir en matière de mobilité et de transport,
- bâtir un cadre de gouvernance et de financement opérationnel,
- proposer un plan d'actions à la fois stratégique et opérationnel, visant à harmoniser et développer l'offre de transports public, sa lisibilité et visant également à favoriser la multimodalité à l'échelle de la CCPEVA.

**L'étude se déroule en 3 grandes phases dont la 1ère a été terminée en 2017 :**

1ère phase : inventaire et analyse de l'offre multimodale existante,

2ème phase : évaluation de la demande et des besoins en déplacements,

3ème phase : plan d'actions stratégique et opérationnel pour l'organisation et le développement.

La restitution de ce schéma qui intègre une vision élargie aux territoires voisins français et suisse est prévue en juin 2018 avec la volonté de phaser les évolutions du réseau de transport en commun à trois horizons : à la fin de la délégation de service public régionale en 2021 puis à moyen et long termes.

La commission des transports composée d'un élu par commune a permis de faire évoluer les propositions des bureaux d'études afin de répondre au plus près aux besoins de mobilité du territoire, de ses habitants et visiteurs.

Le montant de l'étude est de 83 820 € TTC.

### CHIFFRES CLÉS DES TRANSPORTS SCOLAIRES 2016-2017

Coût pour l'élève : **100 €** par an (75€ pour la vallée d'Abondance).

Coût réel : **1 400 €** par an et par élève.

**2 369** élèves : 173 élèves sur circuits spéciaux et 2196 élèves sur lignes régulières. Parmi eux, 601 élèves non subventionnés transportés sur lignes régulières ou circuits scolaires.



## TRANSPORT SCOLAIRE

La CCPEVA a organisé pour le compte du Département jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2017 puis pour celui de la Région à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, les transports scolaires sur le Pays d'Evian et la Vallée d'Abondance.

La gestion commune du transport scolaire s'est faite à la rentrée 2017/2018. Cette fusion a été l'occasion d'harmoniser les tarifs d'inscription des deux collectivités. Précédemment fixé à 50 € pour un enfant sur la vallée d'Abondance, il a été augmenté à 75 € pour la rentrée 2016/2017 puis à 100 € pour celle de 2017/2018. Les tarifs sur le pays d'Evian sont inchangés depuis 9 ans.

Les élèves pris en charge sont inscrits dans l'un des collèges et lycées d'Evian, de Saint Paul, d'Abondance ou, selon certaines conditions, de Thonon.

**58** circuits : 44 adaptations scolaires de lignes régulières et 5 circuits spéciaux : le Mur blanc et le Bennevy pour le collège des Rives/Lycée Anna de Noailles, les regroupements scolaires de Meillerie vers l'école primaire de Lugrin et de Bonnevaux vers les établissements d'Abondance, et enfin Abondance Sous le Pas et Charmy vers les établissements d'Abondance.

**19** établissements desservis.

## TRANSPORT URBAIN ET INTERURBAIN

Cette compétence du transport urbain a été déléguée au SIBAT (Syndicat Intercommunal des Bus de l'Agglomération de Thonon) jusqu'au 31 décembre 2017, à laquelle s'ajoutent les transports scolaires, soit par dessertes spécialisées, soit en s'appuyant sur les lignes urbaines.

### Les lignes urbaines concernées:

- 2 lignes régulières H et J,
- 2 lignes régulières L et P partagées avec la ville de Thonon-les-Bains, les transports à la demande de Publier et Allobus.

Le périmètre de transport urbain est traversé par les lignes interurbaines LIHSA (lignes interurbaines de Haute-Savoie), subdéléguées par la Région au Département depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, et également par une ligne internationale reliant la ville de Genève à la rive française du lac Léman jusqu'à Evian (T71). Cette dernière est gérée par le GLCT (groupeement local de coopération transfrontalière).

### Les lignes interurbaines concernées:

- Ligne I21 Châtel-Thonon,
- Ligne I22 Thollon-Thonon,
- Ligne I23 Féternes-Thonon,
- Ligne I24 Bernex-Thonon,
- Ligne I31 Thonon-Saint Gingolph,
- Ligne I41 Evian-Thonon-Annemasse.

Un travail préparatoire à la dissolution du SIBAT a été mené à l'automne 2017 entre la CCPEVA et Thonon Agglomération. Les deux entités se sont entendues pour se substituer au SIBAT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans le contrat de délégation de service public avec la STAT (Société des Transports de l'Agglomération Thononaise).

Chaque collectivité est représentée par trois titulaires et trois suppléants.

La CCPEVA a versé en 2017 une participation au SIBAT de 391 676 € TTC.

## TRANSPORT INTERURBAIN SAISONNIER – NAVETTES TOURISTIQUES

Ces navettes viennent renforcer la desserte touristique et la ligne régulière LIHSA (pour ColomBus) en période de saison touristique. Il s'agit des navettes saisonnières Evian - Bernex / Evian - Thollon, ainsi que la navette ColomBus Chevenoz - Châtel

- ColomBus circule depuis 16 ans. En juillet/août et de décembre à avril  
**17 000 passagers par an**
- Les liaisons Evian - Stations sont en service depuis 3 ans de juin à octobre et de décembre à mars.  
**6 300 passagers par an**

Mises en place avec le Département et financées pour moitié par lui, ces 2 navettes sont gérées différemment : via une convention de délégation du Département pour le ColomBus, via un contrat de prestations pour la navette Evian/Stations.

Ces navettes saisonnières connaissent une baisse de fréquentation l'hiver, notamment due au faible enneigement en début de saison, et une hausse l'été.

Le Département allouait en 2017 une subvention de 125 000 € au financement de ces navettes touristiques.

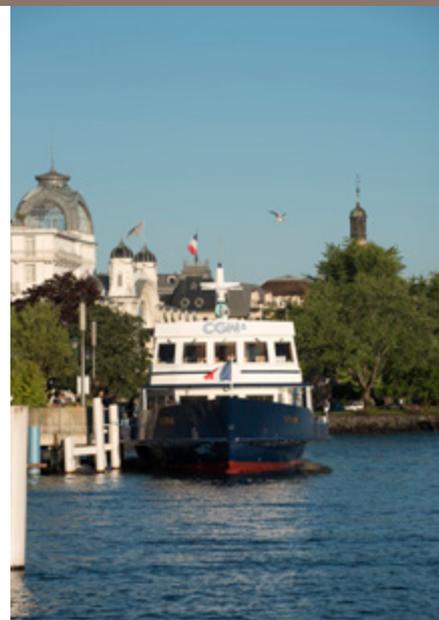
### COÛT DES NAVETTES SAISONNIÈRES:

ColomBus:

**174 000 €<sup>TTC</sup>**

Evian - stations:

**160 000 €<sup>TTC</sup>**



### COMBINÉ BATEAU-BUS-SKI : UN PARTENARIAT FRUCTUEUX ENTRE CGN-STATIONS DE SKI-CCPEVA

A l'hiver 2016-2017, la station de Thollon-les-Mémises avait mis en place un premier partenariat avec la CGN afin d'augmenter la fréquentation de son domaine skiable. Durant l'hiver 2017-2018, la CCPEVA a repris ce partenariat en l'étendant à la station de Bernex permettant à nouveau d'attirer la clientèle lausannoise toute proche par l'utilisation des transports en commun que la CCPEVA gère.

Le concept du produit est une offre tout en un pour une journée de ski à partir de Lausanne. Afin que cette offre soit compétitive pour le client, chaque partenaire propose un tarif spécifique : la CGN pour la traversée, la CCPEVA pour la navette touristique depuis Evian vers Bernex et Thollon-les-Mémises, et enfin les remontées mécaniques qui ont proposé un prix unique pour le forfait de ski.

Une communication spécifique a été menée dans les transports publics lausannois avec un affichage sur les arrières des bus et un spot sur les écrans intérieurs, une campagne Facebook et enfin une information dans la newsletter de la CGN.

#### OPÉRATION BATEAU BUS SKI

**269** ventes de billets combinés

Des retombées médiatiques dans la presse suisse.

L'opération a coûté

**6 500€** en 2017

### TRANSPORT À LA DEMANDE PTI BUS

Le service PTI BUS a rencontré son public sur le pays d'Evian, incitant les élus à ouvrir une expérimentation en vallée d'Abondance en 2018.

5 086 personnes ont été transportées en 2017 (+ 6,15% par rapport à 2016) par le prestataire Vortex dont 90% à mobilité réduite et en fauteuil roulant.

Ce service est dédié aux personnes remplissant l'un des critères suivants :

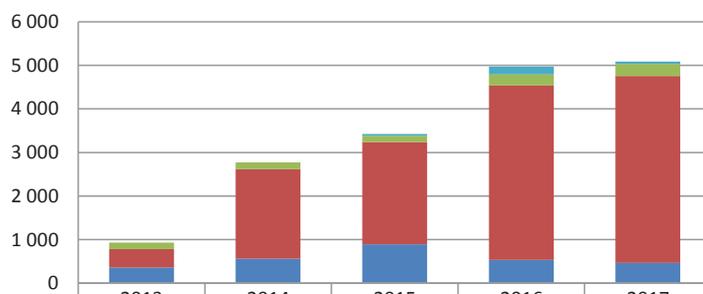
- âgées de 60 ans et plus
- à mobilité réduite
- en insertion ou recherche d'emploi
- aux titulaires des minima sociaux

Le service fonctionne du lundi au samedi de 9h à 17h30, sur réservation.

Le coût annuel du service est de 86 095 € subventionnés forfaitairement à 50 000 € par le Département.



### Evolution du nombre de voyages PTI BUS réalisés par type d'usager (2013-2017)



	2013	2014	2015	2016	2017
Accompagnant payant	0	0	39	183	49
Client en fauteuil roulant	150	154	146	255	279
Client à mobilité réduite	422	2 057	2 349	4 005	4 294
Client valide	361	561	889	531	464

## TRANSPORT LACUSTRE TRANSFRONTALIER – NAVETTES EVIAN – LAUSANNE

La CCPEVA soutient financièrement les déplacements des frontaliers par bateau par le biais d'une convention passée avec la CGN et Thonon Agglomération. En 2017, la participation de la CCPEVA à la CGN se monte à 179 000 €.

### QUELQUES CHIFFRES

**950** frontaliers par jour  
sur la ligne Evian-Lausanne

Provenance: **42%** d'Evian  
et **58%** d'autres communes

**13** rotations par jour  
**35** minutes de trajet

Fréquentation de **+75%**  
en 10 ans

Déplacements professionnels et  
touristiques

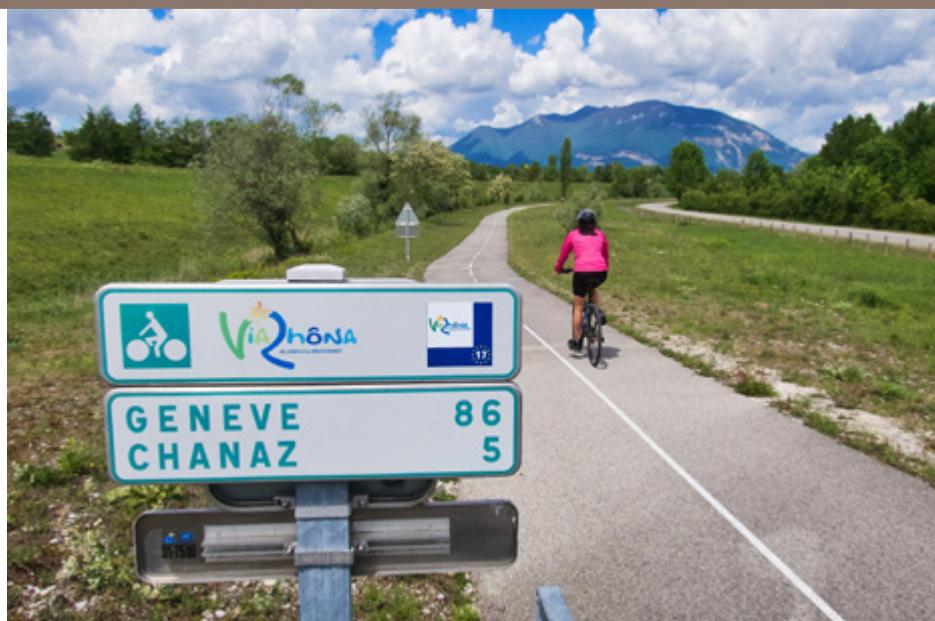
Des projets sont en cours avec les Suisses pour le renforcement de la ligne Evian – Lausanne qui sature.

Afin de mieux comprendre ce qui inciterait les frontaliers à préféré le bateau à la voiture, une étude a été confiée en 2017 au bureau d'études Transitec en partenariat avec le canton du Valais et le Département de la Haute-Savoie.

### Les buts de cette étude sont

- d'établir un état des lieux des déplacements transfrontaliers sur la partie Est du Léman,
- de disposer d'une vision globale des flux actuels, d'identifier les facteurs déterminants pour le report modal,
- d'identifier les gisements d'utilisateurs pouvant basculer de la voiture sur le bateau et les types de mesures pouvant permettre de les exploiter.

Le coût de l'étude est de 24 870 € HT, également soutenu financièrement par le canton du Valais pour 5 000 €, le Département de la Haute-Savoie pour 7 500 €, Thonon Agglomération pour 2 500 €.



## AMENAGEMENT CYCLABLE DE LA VIARHÔNA ENTRE LOCUM ET PUBLIER (AMPHION)

**La ViaRhôna est un aménagement cyclable de 815 km en France, en cours de réalisation, qui reliera à terme le lac Léman aux plages de Méditerranée le long ou à proximité immédiate du fleuve Rhône.** L'objectif commun des partenaires des trois régions traversées est de finaliser l'ensemble de l'itinéraire d'ici 2023, la ViaRhôna étant un projet phare du volet tourisme du plan Rhône-Saône 2014-2020.

En mai 2017, la CCPEVA lançait une consultation restreinte pour la réalisation d'une étude de faisabilité de l'itinéraire sur la rive sud lémanique entre les communes de Locum et de Publier (Amphion) soit environ 23 km (18 km hors agglomération et 5 km en agglomération) dans la continuité du projet initié de Saint-Gingolph. Cette étude a été confiée au cabinet GTR Topo & Réseaux en juillet 2017 pour un montant de 8 400 euros TTC financés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (25%), la Compagnie Nationale du Rhône (25%), le conseil départemental de la Haute-Savoie (30%) et la CCPEVA (20%).

Afin d'être au plus près du terrain, les communes traversées par l'itinéraire, Saint-Gingolph, Meillerie, Lugrin, Maxilly-sur-Léman, Neuvecelle, Evian et Publier, et les partenaires financiers ont été étroitement associés au suivi de l'étude.

Le linéaire est tracé suivant quatre tronçons : sur route départementale entre Locum et Tourronde via Meillerie, et entre Evian et Amphion, et hors route départementale entre Tourronde et Torrent (Maxilly) via Lugrin, et entre Amphion et Vongy.

Ce linéaire donne lieu à un chiffrage sommaire des travaux par kilomètre d'Est en Ouest à partir de Locum jusqu'à la Dranse de 21 millions € HT soit 1 million du km dont 3,63 millions € d'acquisitions foncières et 240 000 € de passerelle sur la Dranse entre Publier et Thonon ; un coût cible de 16 millions € HT a été déterminé. Ces coûts seront à peaufiner lors de la phase projet en 2018.

**23 km** seront  
aménagés à terme  
en voie cyclable et relieront  
Saint-Gingolph à Publier.

# Accueil et habitat des gens du voyages

Pour l'exercice de cette compétence, La communauté de communes adhère au Syndicat Mixte d'accueil des Gens du Voyage en charge de la création des aires d'accueil et de la gestion des équipements. Ce syndicat n'a pas de compétence pour intervenir dans le cadre de stationnements illicites, tant sur terrain privé que privé communal. La participation s'est élevée à 341624 € en 2017.

## ZONES D'ACCUEIL

**Publier** : Aire d'accueil (24 places)

**Maxilly** : Terrain familial (6 places) en cours d'aménagement

**Evian** : Terrain familial (6 places) en cours d'aménagement

**Marin** : Terrain familial (6 places)

**Lugrin** : Terrain familial (6 places)

**Neuvecelle** : Terrain familial (6 places) – lieu à déterminer

La communauté de communes pays d'Evian – vallée d'Abondance et Thonon agglomération ont créé un syndicat mixte à vocation unique appelé SYMAGEV : Syndicat Mixte des Gens du Voyage Sédentarisés ou non Sédentarisés du Chablais.

Ce syndicat a pour objet :

**a) L'étude des questions relatives à l'accueil des "Gens du Voyage" sédentarisés ou non-sédentarisés** sur son territoire, ainsi que ses conséquences sociales, éducatives et sanitaires sur les collectivités concernées.

**b) L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage**, des aires de grands passages et des terrains familiaux qu'ils aient été aménagés par ses soins ou mis à disposition par une collectivité adhérente. A ce titre, le syndicat est en charge de la mise en œuvre des prescriptions figurant dans le schéma départemental des gens du Voyage de la Haute-Savoie, en vigueur.

Le syndicat dispose de la capacité de pouvoir acheter, vendre, louer, dresser tout type de bail, passer tout acte notarié, relatifs aux terrains familiaux, aires d'accueil ou aires de grands passages.

Le syndicat veillera, dans le cadre de cette attribution, à une répartition équitable entre chaque commune membre de Thonon Agglomération et de la communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance pour l'implantation des aires d'accueil pour les Gens du Voyage, du terrain pour les grands passages, et des terrains familiaux pour des familles du Voyage en processus de sédentarisation.

La nature de ces équipements ainsi que leurs nombres par EPCI pourront être réévalués en fonction de l'émergence de nouveaux besoins tels que définis dans le cadre des révisions successives du schéma départemental pour l'accueil des Gens du Voyage de la Haute-Savoie.

c) La participation à la cellule de crise mise en place par le représentant de l'Etat dans l'arrondissement pour apporter une solution globale aux problèmes d'accueil des "non sédentaires".

d) L'interface avec les services dédiés à l'action sociale et protection de l'enfance, compétence du Conseil Départemental, pour le suivi des familles, notamment pour les terrains familiaux locatifs.

e) Dans le cadre des compétences précitées, la capacité à donner un avis dans tous documents liés à l'urbanisme, et particulièrement dans le cadre des SCOT, PLH, PLUI, PLU ou autres, et leurs procédures de révision.

Le siège du SYMAGEV est à Ballaison.

Le comité syndical est composé de 15 représentants de Thonon agglomération et de 6 représentants de la CCPEVA, soit 21 membres au total.

Les participations financières des EPCI sont calculées chaque année, basées sur la population municipale INSEE.



Le schéma départemental d'accueil des gens du voyages impose 3 terrains familiaux supplémentaires (lieux à déterminer).



## Coopération transfrontalière des 3 Chablais

Le pays d'Evian et la vallée d'Abondance ont des interactions fortes et historiques avec Lausanne et le secteur est du bassin lémanique. La coopération des 3 Chablais (Vaud, Valais et Chablais français), relancée suite à la fusion, réunit les acteurs suisses et français autour de plusieurs problématiques : le développement du transport vers l'Est (renforcement des liaisons lacustres, mise en œuvre du RER sud Léman ou mise en place de liaisons bus entre Evian et Montreux). Sur le plan touristique, une carte a été réalisée fin 2017, valorisant les principaux sites d'intérêt sur les trois Chablais.

Ces actions favorisent des liens plus forts entre le pays d'Evian – vallée d'Abondance et la Suisse.



# Une politique en faveur de l'habitat

La communauté de communes a démarré en 2015 un Programme Local de l'Habitat, qui fixe les ambitions et les actions dans le domaine pour six années. Après la fusion, l'objectif a d'abord été d'étendre ce programme au nouveau périmètre pays d'Evian – vallée d'Abondance. L'année 2017 a aussi été consacrée au lancement d'une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat, pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## RAPPEL DE L'ENJEU DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT :

Le Programme Local de l'Habitat constitue l'un des outils de l'aménagement de l'espace, compétence obligatoire de la communauté de communes.

L'article L 302 I du Code de la Construction et de l'habitation précise l'objet du Programme Local de l'Habitat: « Le programme de l'habitat définit, pour une durée au moins égale à 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement ».

La mise en œuvre d'un PLH présente plusieurs intérêts :

- Disposer d'un outil opérationnel de programmation précisant les moyens qualitatifs et quantitatifs à mettre en œuvre
- Favoriser le partenariat et la concertation entre collectivités et avec les acteurs de l'habitat
- Favoriser la mise en place de la politique retenue par des soutiens financiers de l'Etat complémentaires aux aides apportées par la Communauté de Communes.

## LES PRINCIPAUX AXES D'ACTION SONT LES SUIVANTS:

### Développer l'offre de logements locatifs aidés :

555 logements sur la durée du PLH avec une déclinaison par commune et par typologie (20% de PLAI – loyer très modéré, 70% de PLUS – loyer HLM classique, 10% PLS – loyer intermédiaire, soumis à agrément de l'état). Lors du conseil du 30 octobre 2015, la CCPE a voté un soutien de 33 455 € pour la réalisation de 30 logements locatifs aidés à Evian.

### Appuyer l'amélioration du parc de logements existants :

- Lutte contre la précarité énergétique par le biais de la signature d'un protocole territorial «Habiter Mieux» avec l'Etat et la mise en place d'une aide de 500€/logement qui se cumulera avec les aides de l'Anah
- Ménages âgés : repérage des besoins en matière de travaux
- Sensibilisation et information sur cette problématique.

### Améliorer l'accès au logement des jeunes et des saisonniers :

Pour les jeunes, étudier l'adhésion au Comité Local pour le Logement des Jeunes du Chablais (CLJC) qui développe des actions ciblées (logement chez l'habitant, sous-location) pour apporter un soutien adapté. Une offre locative aidée sur des logements de petites dimensions permettra de répondre également aux besoins. Pour les saisonniers, il est proposé d'affiner les besoins en logements des actifs saisonniers.

### Améliorer l'offre et les conditions de logement des personnes âgées indépendantes et personnes à mobilité réduite :

Faciliter l'adaptation des logements.

Analyser les besoins en logements autonomes dans les centres-villages

Etudier la pertinence de la création d'une bourse du logement intergénérationnel (colocation)

### Soutenir la réponse aux prescriptions du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

## L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Le 18 septembre 2017, le conseil communautaire a voté le lancement d'une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et pour une durée de 3 ans. La convention signée avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) vise à mettre en œuvre les objectifs de l'OPAH.

### **Inciter les propriétaires occupants à rénover leurs logements:**

- Adapter les logements : objectifs de 36 logements.
- Améliorer la performance énergétique : objectifs 46 logements.

- Lutter contre l'habitat indigne ou très dégradé : objectifs 6 logements

88 logements sont concernés sur 3 ans.

### **Le soutien de la CCPEVA en complément des aides de l'ANAH et de l'Etat sont les suivants :**

- Une aide complémentaire pour les 4 dossiers de sortie de l'habitat indigne ou très dégradé avec 1 500€ par dossier, soit 6000€
- La création d'un fond social pour certaines situations. Le montant de l'aide sera défini au cas par cas.
- Remettre sur le marché des logements vacants dans le cadre de loyers maîtrisés
- Favoriser l'émergence de l'offre en loyers maîtrisés, pour ceux qui ne seraient pas éligibles aux aides de l'ANAH.
- Repérer et traiter les situations de mal logement et d'insalubrité dans le parc locatif privé.

### **Faire émerger une offre de logements dédiés aux saisonniers**

(objectif de 3 logements par an). Son coût est estimé à 18 000€ pour 9 logements sur la durée de 3 ans.

### **Inciter les copropriétés à réaliser des travaux de mise aux normes ou d'amélioration de la performance énergétique.**

Les objectifs de cette thématique sont d'accompagner :

- Une copropriété de centre ancien d'environ 5 logements.
- Une copropriété des années 60 d'environ 10 logements.

L'approche financière se décompose en 2 parties :

- L'animation, qui fait l'objet d'un marché avec un prestataire serait d'environ 210 000€, en dépenses, en fonction du nombre de dossiers et 55 000€ de recettes.
- L'aide à la pierre est estimé à 192 500€ sur 3 ans voire 5 ans suivant le déroulement des engagements de travaux.

### Permanences mensuelles d'information prévues en 2018 :

- Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardis - 10h30 à 12h30.
- Evian, 29 rue Nationale.
- Les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudis - 13h30 à 15h30.
- Publier, à la mairie (CCAS).
- Le 1<sup>er</sup> mercredi - 10h à 12h - en alternance à Abondance (maison de services) ou Châtel (mairie, salle du conseil).

# ÉCONOMIE

## LE RÔLE RENFORCÉ DE L'INTERCOMMUNALITÉ



Suite à l'application de la loi NOTRe, la communauté de communes est devenue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 l'interlocuteur référent localement en matière de développement économique, avec la Région en chef de file. Son action comprend la gestion et l'extension des zones d'activité, la création et l'accompagnement des entreprises, l'immobilier d'entreprise et le schéma de développement commercial.

### LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

- Assurer les conditions favorables à la création et à l'accueil d'activités économiques sur le territoire.
- Maintenir l'emploi à proximité du domicile
- Favoriser le développement d'une économie circulaire
- Limiter la dépendance vis-à-vis de la Suisse (1/4 de la population active occupée est frontalière)
- Assurer des conditions favorables au développement des activités agricoles
- Développer des filières d'excellence

### LE TISSU ÉCONOMIQUE

Le territoire pays d'Evian-vallée d'Abondance compte 4196 établissements dans le secteur marchand, soit +29% par rapport à 2015. Une croissance supérieure à celle du Chablais et du département. Le tissu est relativement diversifié, les services représentant près de 32% des entreprises, suivis de la construction, du commerce, de l'hébergement et de la restauration et du domaine de la santé et du social. L'industrie ne représente que 5% des entreprises, même si elle pourvoit encore 27% des emplois salariés du territoire. La présence d'entreprises locomotives comme la société des eaux minérales Evian® et les papeteries du Léman expliquent ces chiffres.

**336 entreprises créées**, soit 23% des créations du Chablais, le commerce et les services sont les secteurs qui créent le plus.

#### L'emploi:

**20 215** actifs soit +9.9% depuis 2009 pour une population de 39 469

L'augmentation de la population est en grande partie (62%) dû au solde migratoire (les gens qui viennent s'installer sur le territoire).

**4 776** frontaliers (recensement 2014).

**9 994** emplois salariés, dont 17,8% d'emplois publics.

Principaux employeurs : SA des eaux minérales Evian®, communes d'Evian et Publier, Papeteries du Léman, Cora, l'Evian Resort, EHPAD des Verdannes, Super U, le Hilton, le centre hospitalier, sports et tourisme Châtel.

#### Zones d'activités:

160 hectares de superficie totale, dont 14 hectares d'extension et d'aménagement prévus. Le parc d'activités de Publier concentre à lui seul 84 hectares, dont 12 de zone commerciale. Les principaux projets d'aménagement se situent sur les zones de la Créto 2 (Saint-Paul, 3,4 hectares, Montigny (Maxilly), 2,3 hectares).



# Assurer les conditions favorables à la création et à l'accueil d'activités économiques sur le territoire.

## SOUTENIR LA CRÉATION D'ENTREPRISES EN PARTENARIAT AVEC L'AGENCE ÉCONOMIQUE

La CCPEVA adhère à l'agence économique Chablais Léman Développement (CLD) dont les interventions s'articulent autour de trois pôles :

- le pôle création d'entreprise animé par Chablais Initiative** (sensibilisation à la création, accompagnements individuels, sessions collectives, parrainages, club de créateurs, opérateur pour le dispositif : Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise NACRE, attribution de prêts d'honneur).  
**Information des créateurs :** 587 porteurs de projet ont été accueillis, informés ou orientés sur l'ensemble du Chablais. 29% des créateurs accueillis viennent de du territoire de la CCPEVA.  
 Accompagnement des entreprises : 102 projets accueillis (35% des porteurs de projets résident sur la CCPEVA).  
 231 500 € ont été attribués en prêts d'honneur dont 137 000 € pour la création et 94 500 € pour la reprise.  
 30 entreprises ont bénéficié d'un prêt d'honneur par Initiative Chablais (67 emplois), dont 12 entreprises sur le territoire de la CCPEVA (26 emplois)
- le pôle emploi formation** (actions pour rapprocher l'école de l'entreprise, actions relatives à l'emploi et la formation : accompagnement pour l'ouverture de sections en apprentissage).
- le pôle développement économique** (veille des politiques régionales, animation d'un groupe de travail constitué d'une douzaine de responsables d'entreprise pour la mise en place d'actions concrètes en faveur des entreprises du Chablais ...).

Les montants des cotisations pour 2017, calculés sur la clé du SIAC, s'élevaient à **53 639 €** pour CLD et **3 614 €** pour Initiative Chablais.

## DÉVELOPPER L'OFFRE IMMOBILIÈRE D'ENTREPRISE POUR MAINTENIR LES EMPLOIS SUR LE TERRITOIRE

### Les zones d'activités

La communauté de communes est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 en charge de la gestion et la création des zones d'activité du territoire. L'objectif est de développer l'offre foncière et de locaux pour permettre aux entreprises de s'installer. Les besoins fonciers sont estimés à environ 13 à 16ha d'ici 2025, si le territoire veut maintenir son dynamisme économique et continuer d'accueillir les entreprises locales.

Les projets en cours

- la zone de Montigny:** extension de 3 à 4 ha. Bâtiments communs divisés en lots avec des espaces bureaux et ateliers destinés à de l'artisanat mixte.  
 Projet de 1 700 m<sup>2</sup>. Démarrage des travaux en septembre 2017
- la zone de la Créto à Saint-Paul :** projet d'extension de 3,5 ha de la zone. Opération déclarée d'utilité publique en novembre 2015 par le Préfet. Jugement d'expropriation rendu en novembre 2017.
- le parc d'activités de Publier.** Il s'étend sur 80 ha : l'enjeu est de le revaloriser afin d'en faire une vitrine de l'activité économique du pays d'Evian. Extension de la zone commerciale (dite « le Carteray » réalisée en 2017 par un aménageur privé pour accueillir des nouvelles enseignes (Cultura, Décathlon, Boulanger, Cash Piscine, restaurant Courte Paille,...). La communauté de communes était maître d'ouvrage de la viabilisation (voirie et réseaux) de l'extension (montant: 1 100 000 €HT).
- la zone les Places à Bonnevaux :** l'opération d'aménagement et de commercialisation des parcelles de la ZA les Places n'ayant pu être finalisée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le projet a été transféré à la communauté de communes. Le terrain avait été au préalable acquis par l'EPF 74. Suite à une situation de blocage administratif concernant le règlement de ces parcelles, le projet a été reporté en 2019.

# LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DU LÉMAN : UN LEVIER POUR LES JEUNES ENTREPRISES

## La phase I dite expérimentale (Perrignier)

Fruit d'une collaboration entre Thonon agglomération et la communauté de communes pays d'Evian – vallée d'Abondance, la pépinière d'entreprises du Léman propose des bureaux de 12 à 20 m<sup>2</sup> à Perrignier aux entreprises de moins de trois ans, dans les locaux de l'ancienne communauté de communes des Collines du Léman (bâtiment appartenant depuis janvier 2017 à Thonon agglomération). L'outil permet d'accompagner les jeunes entreprises dans leurs premières années et de favoriser leur réussite en détectant les obstacles liés au démarrage de l'activité. La pépinière d'entreprises permet aux jeunes entreprises, de moins de 3 ans, de s'installer dans des locaux adaptés à leurs besoins. C'est un lieu de partage, d'échanges entre créateurs, qui bénéficient de locaux à tarif attractif. Ceux-ci disposent par ailleurs d'un accompagnement par des professionnels, et de services mutualisés. Depuis 2017, toutes les entreprises hébergées à la pépinière peuvent être parrainées par un entrepreneur expérimenté afin de les accompagner dans leur développement.

Les entreprises candidates à la pépinière sont auditionnées par un comité de sélection, composé d'élus, de techniciens en économie et d'experts (banque, expert-comptable). Ce comité de sélection établit son choix selon plusieurs critères : innovation, nombre d'emplois potentiels, plans prévisionnels de financement.

La phase I de cette pépinière, lancée en 2010, avait d'abord pour objectif d'expérimenter ce type de structure pour le territoire et d'ajuster au mieux son fonctionnement. Les premières années ont été un succès et ont montré la valeur ajoutée d'une pépinière pour l'activité économique du Chablais.

Les différents partenaires ont ainsi validé en 2016 (confirmé en 2017 suite aux fusions des intercommunalités) leur participation à la construction d'une pépinière définitive et de plus grande capacité dans la zone de Vongy à Thonon.

La livraison de la nouvelle pépinière n'étant pas prévue avant 2019, la poursuite de la participation financière à la première phase (Structure de Perrignier) s'avère nécessaire afin d'assurer une continuité aux entreprises hébergées.

subventions collectivités	Répartition	2017	2018	2019
<b>Thonon Agglo</b>	65,07%	35 476,60	33 829,20 €	34 277,00 €
<b>CCPEVA</b>	34,93%	19 197,70 €	18 162,10 €	18 402,60 €
<b>TOTAL</b>	100,00%	54 674,30 €	51 991,30 €	52 679,60 €

Participation au fonctionnement de la pépinière phase I (selon clé de répartition SIAC)

2012 À 2017

## LA PÉPINIÈRE EN CHIFFRES

**42** emplois créés (dont 17% CCPE)

**27** entreprises hébergées (dont 30% pour la CCPEVA)

Taux de remplissage à l'année : **67%**

**74%** = taux de survie des entreprises de la pépinière après leur sortie.

Une journée portes ouvertes auprès des jeunes du Chablais (13 juin 2017)

Des petits déjeuners mensuels sur des thématiques précises, avec l'intervention d'experts et le partage d'expériences.

## La phase 2, dite pépinière définitive (Zone de Vongy à Thonon)

Suite aux bons résultats de l'expérimentation, les collectivités partenaires se sont positionnées favorablement dès 2016 pour porter le projet de construction et d'extension de la pépinière d'entreprises du Léman, au cœur de la zone de Vongy à Thonon. Ce nouvel équipement offrira une capacité d'accueil plus importante des créateurs ou jeunes entreprises du Chablais.

Le conseil communautaire a voté en 2015 puis en 2016 un accord de principe pour participer à l'investissement de la pépinière définitive du Léman, qui sera implantée dans la zone de Vongy à Thonon, selon les conditions suivantes :

La Pépinière d'entreprises du Léman sera une pépinière généraliste mixte. Comme pour la « Phase I », des critères de sélection seront choisis par les collectivités : innovation, création d'emplois, rareté...

La Pépinière d'entreprises du Léman comptera 15 bureaux et 5 ateliers.

La Pépinière « Phase I » sera fermée une fois la nouvelle Pépinière construite, entraînant automatiquement le transfert des entreprises.

Le portage du projet se déclinera en 2 phases :

Dans un premier temps, Thonon construit la pépinière en conventionnant avec les autres intercommunalités partenaires pour le financement du projet.

Dans un second temps, Thonon transférera la Pépinière à l'intercommunalité qu'elle intégrera et lui cédera gracieusement le terrain par un bail emphytéotique.

## Coûts et financement

Le projet représente un coût total estimatif de 2 026 933 € HT (foncier, études, travaux et équipement).

Il sera financé à hauteur de 1 146 433 € par Thonon Agglomération (56,56 %), et à hauteur de 344 500 € (17%) par la CCPEVA.

Le projet bénéficiera de subventions de :

- de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre des CAR (Contrat Ambition Région) de Thonon Agglomération et de la CCPEVA, à hauteur de 436 000 €
- du Département de la Haute-Savoie à hauteur de 100 000 € dans le cadre du FDDT (Fonds Départemental pour le Développement des Territoires).

## DES ATELIERS RELAIS POUR LES JEUNES ENTREPRISES ARTISANALES

Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités de Montigny, à Maxilly, le conseil communautaire a décidé la construction de 357 m<sup>2</sup> d'ateliers relais pour les jeunes entreprises artisanales.

Divisés en trois lots de 110 m<sup>2</sup>, ces ateliers sont destinés aux jeunes entrepreneurs, qui bénéficieront pendant une durée de trois ans maximum de conditions favorables au lancement de leur activité (loyer modéré, mise en réseau, conseils et suivi, proximité avec Evian et Thonon). L'objectif est de les accompagner dans les premières années réputées les plus difficiles et de pérenniser les emplois ainsi créés (acquisition en VEFA en septembre 2017).

COÛT DU PROJET DES ATELIERS RELAIS :

**446 250 € HT**

Subvention attribuée Région (CDDRA) : 84 800€

Subvention DETR : 90 000 €

# VERS UNE PROMOTION TOURISTIQUE CONCERTÉE



*Conformément à la loi, les communes, excepté Evian et Châtel, ont transféré à l'intercommunalité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 leurs prérogatives en matière de développement touristique, y compris la gestion des offices de tourisme. En tant que stations touristiques classées, Evian et Châtel ont pu conserver par dérogation leur autonomie communale, tout en s'associant au reste du territoire. La communauté de communes est donc en charge depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la coordination et du financement des offices de tourisme d'Abondance, Bernex, la Chapelle d'Abondance, Publier et Thollon les Mémises.*

*L'année 2017 a été une année de transition pour préparer l'organisation du tourisme et notamment la création du nouvel office de tourisme intercommunal.*



# Réorganiser la compétence tourisme

Les réflexions pour organiser cette nouvelle compétence «Tourisme» avaient déjà débuté en 2016 et se sont poursuivies en 2017 en concertation avec les communes, les offices de tourisme et les socioprofessionnels.

## Vers un nouvel office de tourisme intercommunal

Le nouvel office de tourisme intercommunal regroupera les offices et syndicats d'initiative d'Abondance, Bernex, La Chapelle d'Abondance, Lugrin, Publier, Saint-Gingolph, Thollon.

Toutes les structures sont maintenues en tant que bureaux d'information touristique, et deviennent ainsi des antennes d'accueil et de proximité de l'office de tourisme intercommunal. Les offices d'Evian et Châtel restent indépendants, gérés directement par leur commune (comme le prévoit la loi pour les stations classées).

### Un cadre légal qui est longtemps resté incertain.

Le cadre réglementaire de la loi NOTRe et la définition précise de la compétence Tourisme sont restés flous durant le premier semestre 2017, suscitant de nombreuses interprétations et réactions du monde du tourisme et des élus à l'échelle nationale. Ce n'est qu'en juin 2017 qu'une circulaire des services de l'Etat a clarifié les contours de la compétence précisant que la promotion du tourisme devait être conçue comme une compétence pleine et entière comprenant, outre les missions régaliennes, les animations touristiques.

Vu la complexité de la mise en commun du tourisme et l'importance qu'il revêt pour l'économie des communes et du territoire, la CCPEVA s'est fait accompagner tout au long de l'année par le bureau d'études Politéa.

Ainsi, à partir du projet de territoire de la CCPEVA, deux missions lui ont été confiées :

- **d'une part, une mission d'organisation de la compétence** afin de cerner les enjeux d'une vision concertée de la politique touristique, de décider ensemble de l'organisation commune à instaurer avec pour chacun des scénarii ses avantages et inconvénients, de définir le rôle de chaque entité (OT, communes, intercommunalité, stations Châtel et Evian, Portes du Soleil...) et ceci en se comparant aux bonnes pratiques d'autres territoires ayant un OTI ;

- **d'autre part, une mission opérationnelle pour le déploiement de l'OT intercommunal**, plus précisément sa forme juridique, la répartition des missions et responsabilités des intervenants dont les personnels, le transfert des ressources humaines (14 ETP) et des biens (7 sites), et la présentation d'un organigramme.

**S'agissant de la première mission**, par délibération du 5 juillet 2017 et sur proposition de la commission tourisme, le conseil communautaire a décidé de retenir le scénario d'un OTI intégré (hors les stations classées) regroupant en une même structure les 7 OT ou SI en place. Gouvernance et processus de décision ont été pensés pour une représentativité équilibrée du territoire et une réactivité entre échelons local et intercommunal.

**Concernant la seconde mission**, l'objectif de la CCPEVA était double : rassurer les personnels des OT en répondant aux questions légitimes qu'ils se posent quant à leurs places et rôles, et ceci en lien avec leurs compétences et leurs souhaits, et définir la feuille de route 2018 pour l'OTI.

### «Mutualiser les moyens humains et financiers pour améliorer la promotion et l'accueil.»

Cette organisation fut proposée de façon transitoire, en attendant le recrutement d'un directeur au printemps 2018 dont le rôle est d'optimiser les moyens humains et matériels pour assurer efficacement la promotion du territoire. En effet, l'intérêt est de pouvoir mutualiser les ressources humaines et d'avoir à terme un personnel polyvalent pouvant passer d'un bureau d'information touristique à l'autre. Les compétences professionnelles des OT couvrent les champs principaux du tourisme : numérique, évènementiel, marketing, labels qualité, démarches de certification, formation, accueil, promotion externe, communication et suivi du développement de projets.

Bien qu'indépendants, les OT de Châtel et d'Evian seront étroitement associés aux réflexions afin d'assurer une politique touristique coordonnée voire de construire des produits touristiques communs sur des marchés ciblés, comme avec le pass tourisme par exemple.

Par délibération du 18 septembre 2017, le conseil communautaire a délibéré en faveur de la forme juridique de l'EPIC (Etablissement public industriel et commercial) de l'OTI, écartant ainsi la forme associative et la Société Publique Locale. Le contrôle de la collectivité sur l'OTI, l'implication des socioprofessionnels dans la gouvernance et le fait que l'EPIC soit privilégié par la fédération des OT de France ont favorisé ce choix.

Enfin, pour permettre à l'OTI de fonctionner dès 2018, le conseil communautaire a voté par délibérations du 11 décembre 2017 :

- la création de l'OTI au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- l'approbation de ses statuts ;
- le budget d'un montant de 1,35 millions d'euros et le versement de cette subvention ;
- le nom d'Office de tourisme Pays d'Evian Vallée d'Abondance ;
- le siège à la CCPEVA.



## EVIAN CHAMPIONSHIP 14 AU 17 SEPTEMBRE 2017

Au coeur du tournoi : Salon organisé lors de la compétition de golf, les Bureaux d'Information Touristique (BIT) étaient présents sur un stand commun pour faire connaître la destination, proposer des animations, retenir les 80 000 visiteurs ou les faire revenir en séjour. Il s'agissait également d'initier un travail en commun entre les agents des BIT.

Sur le stand, étaient projetés les vidéos des BIT, et organisé une loterie.

Cette opération a été l'occasion de concevoir huit visuels aux thèmes évocateurs : histoire patrimoine, patrimoine architecture, nature eau, espace nature, neige sport, traditions savoir-faire, sport loisirs, détente loisirs.

Le bilan a été mitigé dans la mesure où le public drainé était en majorité de proximité faisant jouer aux BIT davantage un rôle d'animateur que de conseiller en séjour. Si une nouvelle participation est envisagée en 2018, une nouvelle forme serait à trouver, tournée vers les relations publiques et la presse, impliquant élus et partenaires du territoire.



## LE WINTERTRAIL 2017

Les 10 et 11 mars 2017 avait lieu la 4<sup>e</sup> édition du Wintertrail Oxfam. L'événement est une grande marche franco-suisse solidaire de 60km en vallée d'Abondance et dans le val d'Illeiez, à effectuer en raquettes et en équipe de 4 personnes. Chaque équipe s'engage

au préalable à récolter des dons au profit de l'association Oxfam France. Le Wintertrail est co-organisé par ladite association et les services tourisme et sentier de la CCPEVA.

Le défi à relever était encore plus grand cette fois puisque les participants ont dû affronter des conditions météorologiques particulièrement difficiles.



# Destination

La communauté de communes assure l'entretien, le balisage et la valorisation :

- de **511 km** de sentiers pédestres structurants ou inscrits au plan départemental des itinéraires de randonnée (PDIIPR).
- de **51 km** de sentiers VTT, labellisés par la Fédération Française de Cyclisme.
- du sentier des bords de Dranse: pilotage du projet d'extension de 16 km.
- de **89 km** de sentiers raquettes.
- de la surveillance et la maintenance de la via ferrata d'Abondance.

Secteur pays d'Évian: l'entretien des sentiers est confié à l'association Lou Vionnets par le biais d'une convention. Le travail a été réalisé essentiellement par 2 personnes salariées (1 emploi annuel et 1 emploi saisonnier de 7 mois), aidés ponctuellement par des bénévoles de l'association sur certains aménagements.

Secteur vallée d'Abondance: l'entretien est assuré directement par 2 agents techniques saisonniers de la CCPEVA (avril-novembre). Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'entretien relevait de la compétence communale. Le service a donc procédé en 2017 à l'acquisition du matériel nécessaire à l'entretien des sentiers dont un véhicule 4x4.

Le service est composé de 3 agents : 1 responsable de service et 2 saisonniers (agents d'entretien).

### BILAN 2017

**360** marcheurs  
solidaires inscrits

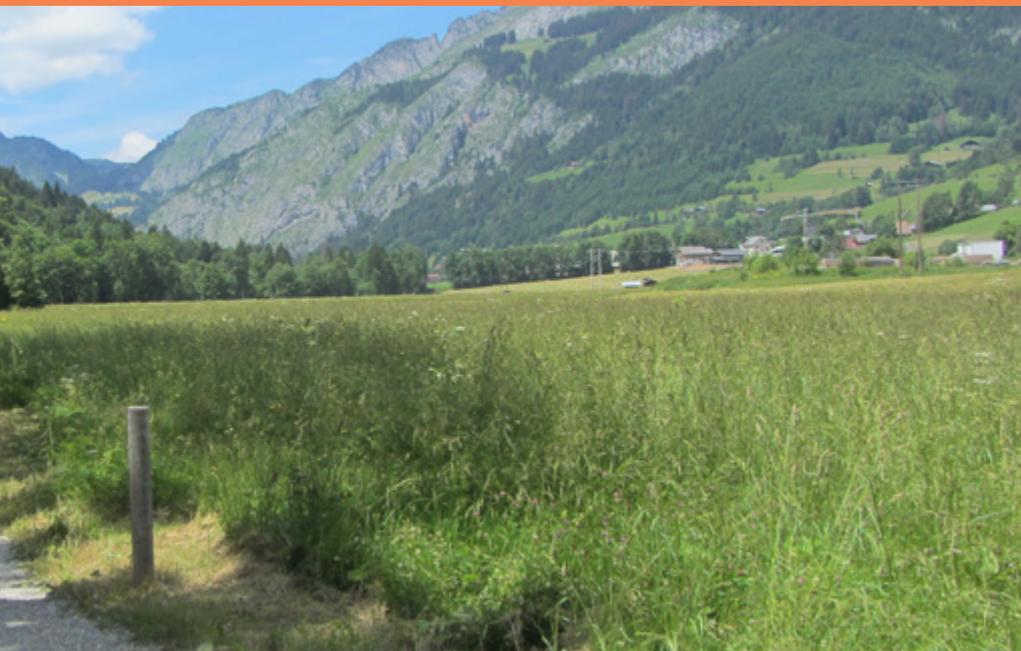
**220** supporters  
présents pour soutenir  
leur équipe

**162** bénévoles qui  
ont permis de mettre en  
œuvre l'événement

**5** nationalités  
représentées durant le  
week-end

**190 540€**  
récoltés par les équipes  
inscrites au Wintertrail

**126 310€** de  
retombées économiques  
directes sur le territoire



# randonnée

## LISTE DES ACTIONS RÉALISÉES SUR LE TERRITOIRE :

### SENTIERS PÉDESTRES ET VTT DONT LES BORDS DE DRANSE

- Ouverture et sécurisation des sentiers (coupes d'arbres, piochages ponctuels et renvois d'eau).
- Inventaire, commande du matériel de balisage à remplacer, réception et mise en place du mobilier (environ 115 éléments).
- Travaux d'entretien de la végétation (débroussaillage, élagage, fauche, tronçonnage).
- Vérification et maintenance des mains courantes et équipements de sécurité (confié à un guide de haute montagne).

### TRAVAUX PLUS PONCTUELS :

#### Secteur pays d'Evian

- Reprise de l'assise (piochage) : sous la mairie de Maxilly, sur le chemin des Bacounis, route de Novel-Plan de Bret, entre le Larry et les Milloches (+ reprise de marches), entre le col de Blanchard et Novel, entre Piolan et vers les Granges, et entre les Plantés et Saint Gingolph.
- Pose d'une passerelle de 8 m au plan de Bret.
- Passage en rondin (zone humide) entre chez les Laurent et les Taillées.
- Modification de tracé à La Benaz et reprise du balisage sur le tronçon.

- Finalisation du balisage sur le tour du Mont Benand.
- Nombreux élagage et tronçonnage sur l'ensemble des parcours.
- Modification de tracés et rebalisateur de certains itinéraires VTT, proposition de nouveaux itinéraires.

#### Secteur vallée d'Abondance

- Bords de Dranse : pose / dépose des aménagements post et pré saison hivernale, amélioration des tables de pique-nique et pose de 7 panneaux d'accueil de la charte PDIPR (association Lou Vionnets). Compléments et finalisation de balisage. Deux fauches sur les abords du chemin sous-traitées à une entreprise.
- Piochages importants pour réfection de chemins : érosion sous le col de Bise, au Passage de Savoiaire, au col de Damoz des Moulins et sur le secteur Topper-Col de Vernaz.
- Nouveaux chemins créés (modification de parcours par piochage) : ravinement sous le col de Floray et zone de glissement de terrain sous le col de Tavaneuse - avec le renfort de l'association Lou Vionnets.
- Pose de balisage (renouvellement) et préparations de socles bétons sur l'ensemble des parcours.

### SENTIERS BORDS DE DRANSE

- Engagement du premier marché de travaux sur les communes d'Abondance, Bonnevaux et Vacheresse sur 1,7 km.
- Dépôt d'un dossier d'autorisation de défrichage.
- Dépôt d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau pour le franchissement des cours d'eau.
- Maitrise d'œuvre directe (suivi de chantier) sur une partie des travaux engagés.
- Mise à jour du projet et réactualisation du chiffrage (cabinet UGUET).
- Poursuite des négociations foncières.

### VIA FERRATA DES SAIX DE MIOLENE

- Entretien et mise en sécurité du chemin de la via ferrata.
- Contrôle annuel de sécurité des aménagements, purges localisées de rochers.

### AUTRES ACTIONS

- Mise en concurrence et engagement du schéma directeur de la randonnée (prestataire retenu : Atelier du promeneur).
- Remise à jour du tracé et balisage du GRP du littoral en concertation avec le conseil départemental.
- Commandes ponctuelles de matériel de balisage des sentiers pour le compte des communes.
- Suivi, sur le réseau de la CCPEVA, du balisage TRAIL et VTT électrique des Portes du Soleil créé en 2017.
- Mise à jour du guide balade et randonnées en vallée d'Abondance, réimpression du dépliant des bords de Dranse et de la carte pédestre du Pays d'Evian.
- Mise à jour des deux guides raquettes.
- Développement d'une base de données SIG sur l'ensemble du territoire avec implantation du mobilier sur support cartographique.
- Edition du Wintertrail : accompagnement technique, balisage, ouverture, débalisage du parcours de l'édition 2017 et préparation de l'édition 2018 en coordination avec Oxfam France.

	Postes de dépenses pour l'entretien des sentiers	COUTS TTC
<b>PAYS D'EVIAN</b>	Conventionnement avec l'association Lou Vionnets (jusqu'au 31 déc. 2017)	40 880 €
	Surveillance des installations de sécurité sur certains équipements	320 €
<b>VALLÉE D'ABONDANCE</b>	Emploi de 2 saisonniers et charges diverses nécessaires au fonctionnement du service	43 462 €
	Création du service d'entretien des sentiers : investissements de départ, acquisition de matériels type 4x4, outillages...	30 263 €
	Fauche estivale des Bords de Dranse confiée à une entreprise de paysagisme	6 543 €
<b>COÛT TOTAL D'ENTRETIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPEVA</b>		<b>121 468 €</b>



## Valoriser le Geopark du Chablais

Le label Geopark mondial UNESCO, obtenu par le Chablais en 2012, est attribué à des territoires dotés d'un patrimoine géologique d'importance internationale et qui portent des projets de préservation, d'éducation, de valorisation, de développement durable et de coopération.

Le Geopark met en lumière toutes les richesses patrimoniales, naturelles et géologiques du territoire, qui s'étend du Léman aux Portes du Soleil. Les paysages chablaisiens racontent l'histoire de la formation des Alpes, du lac Léman, l'origine des eaux minérales. La mise en réseau des géosites offre au grand public une lecture des paysages qui nous entourent et permet de retracer une histoire exceptionnelle vieille de 250 millions d'années.

Le Geopark Chablais UNESCO est porté par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC). Il développe des actions qui permettent de découvrir et mieux comprendre les trésors cachés du Chablais.

Une vingtaine de sites aménagés invite à la contemplation et dévoile l'histoire de la formation des Alpes et des richesses locales.

### 6 sites aménagés sont à découvrir sur le territoire pays d'Evian – vallée d'Abondance :

- Panorama de Champeillant
- Mont Bénand et Pré Richard
- Marais du Maravant
- Alpage de Bise
- Lac des Plagnes
- Col de Bassachaux

Le SIAC et les offices de tourisme du territoire organisent chaque année les « Rendez-vous du Geopark », un programme de visites, animations, balades pour découvrir les sites labellisés Geopark dans le Chablais.

Plus d'informations sur [www.geopark-chablais.com](http://www.geopark-chablais.com)



# PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

*Concilier la préservation de l'environnement et le développement du territoire est un enjeu majeur pour la communauté de communes pays d'Evian – vallée d'Abondance. L'environnement est une composante clé de l'attractivité et de l'identité du territoire. L'objectif est de tendre vers un territoire innovant et modèle en matière de préservation de l'environnement et de développement durable.*



**Face à ces enjeux, la communauté de communes mène, dans le cadre de ses compétences, une politique volontariste de préservation de cet environnement à travers de nombreuses actions :**

- Un réseau d'assainissement performant
- Le tri et la valorisation des déchets
- La méthanisation Terragr'Eau
- Le plan biodiversité
- La préservation des zones sensibles
- Le plan pastoral territorial

**Le territoire bénéficie de plusieurs classements environnementaux :**

- Natura 2000 (Européen) : Cornettes de Bise (1500Ha), Mont de Grange (1200Ha), Plateau de Gavot (145 Ha)
- Site Classé (Français) : Dent d'Oche Cornettes de Bise
- Arrêté de périmètre de protection de biotope (APPB) (départemental) : Cornettes de Bise, Mont de Grange (élargi jusqu'au col de Bassachaux), Plateau de Gavot (zones humides)
- Site des zones humides classées RAMSAR (international) : périmètre de l'Impluvium des eaux minérales evian
- Classement Espaces Naturels Sensibles (ENS) (départemental) : 7 Sites du Geopark Chablais : Maravant, Champeillant, Mont Benand, Pré Richard, Lac de Plagnes, Bise, Col de Bassachaux, Forêt départementale du Haut Chablais (commune de La Chapelle d'Abondance), site du Hucel (observatoire)

# L'assainissement – un enjeu majeur

*L'assainissement constitue un véritable enjeu pour la protection de l'environnement. Il permet la collecte et le traitement des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel. Suite à la fusion, la communauté de communes gère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 l'ensemble des actions liées à l'assainissement, qu'il soit collectif ou non, les stations d'épuration et les réseaux.*

L'ancienne communauté de communes du pays d'Evian gérait déjà l'assainissement sur les 16 communes du pays d'Evian depuis 2006, mais les compétences étaient encore partagées en vallée d'Abondance, entre les communes et un syndicat d'assainissement (SAVA – Syndicat d'assainissement de la vallée d'Abondance). Le premier objectif des élus a donc été d'harmoniser ce service aux habitants et d'avoir d'ici 2020 une tarification cohérente pour tous.

L'intercommunalité apporte la vision nécessaire pour tisser un réseau performant et optimal. Elle joue ici son rôle solidaire car on parle de la préservation de tout le territoire, et on ne pense plus commune par commune. Les investissements sont souvent trop lourds pour une commune seule. Le grand programme de travaux lancé depuis 2006 au pays d'Evian en est un bon exemple car près de 30 millions d'euros auront été investis dans la réhabilitation et l'extension des réseaux, portant à 97% le taux de foyers connectés au réseau public d'eaux usées sur les 16 communes. La communauté de communes a terminé les travaux d'extension prévus dans la vallée, principalement sur la commune d'Abondance.



## COLLECTIF OU NON ?

Selon les conditions et le zonage d'assainissement, deux systèmes sont possibles : l'assainissement collectif, ou tout à l'égout, qui permet l'évacuation et le traitement des eaux usées dans un réseau public. Le raccordement à ce réseau est obligatoire s'il est accessible. Dans les zones d'habitat dispersé, l'assainissement non collectif (ou autonome) peut traiter les eaux usées directement sur la parcelle. Le système est à la charge de l'utilisateur. La communauté de communes a l'obligation de vérifier le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien.

## LE TRAITEMENT DES EAUX

Les eaux usées collectées sont acheminées par les égouts vers des stations d'épuration, juste en amont de la sortie des eaux vers le milieu naturel. Une station rassemble une succession de dispositifs, empruntés tour à tour par les eaux usées. Chaque dispositif est conçu pour extraire au fur et à mesure les différents polluants contenus dans les eaux. A la sortie, on obtient une eau épurée, rejetée dans le milieu naturel, et un concentrat désigné sous le terme de « boues ».

## L'ÉPANDAGE AGRICOLE

Les boues traitées sont utilisées comme fertilisant, en quantité et en qualité appropriées à la nature des sols, car elles constituent des ressources nutritionnelles pour les cultures. Sur le pays d'Evian, 100% des boues traitées sont épandues sur les terrains agricoles, après contrôle en laboratoire. Le plan d'épandage, strictement contrôlé par le cabinet Birraux, répond à des normes bien précises : nature du sol, surface, type de culture. L'épandage est réalisé à l'automne pour préparer les terres durant l'hiver, et au printemps, avant les semis.

### LES CHIFFRES CLÉS :

**454 km** de canalisations desservant

**38000**

équivalents habitants

**90%** des habitations raccordées au réseau public sur le territoire pays d'Evian – vallée d'Abondance

**8** stations d'épuration (STEP) qui fonctionnent 365 jours par an et 24/24h

**44** postes de relevage

## Le réseau d'assainissement collectif

Les élus ont voté la poursuite du schéma directeur d'assainissement communautaire instauré par l'ex-communauté de communes du pays d'Evian en 2011. Celui-ci prévoyait un investissement global de 28 millions d'euros sur 7 ans afin d'étendre et rénover le réseau.

### L'effectif du service Assainissement collectif

L'équipe compte 13 équivalent temps plein dont

- 3 techniciens au pôle conformité
- 5 techniciens au pôle réseaux
- 5 techniciens au pôle stations d'épuration (STEP)

### Les actions réalisées en 2017

En 2017, les principaux travaux étaient :

- L'extension majeure des réseaux d'assainissement
- La création, la modification et l'agrandissement d'une station d'épuration
- Diverses opérations impactant, sur le long terme, le fonctionnement du service

## LES RÉSEAUX

En 2017, le programme des travaux s'est poursuivi au même rythme que les années précédentes. La communauté de communes a réalisé 4109 m de nouvelles canalisations pour les eaux usées, soit environ 120 nouvelles habitations raccordées.



Travaux	Etat d'avancement (fin 2017)	Montant prévisionnel (€ HT)	Montant total des travaux (€ HT)
Saint Paul Thiollay – Burquier Est	Réceptionné	167 756,90	60 081,00
Champanges – Allobroges	En cours	632 151,47	248 866,05
Meillerie – Fornay Les greys	En cours	258 808,00	42 213,00
Thollon Les Creux	Achevé	229 961,61	205 591,60
Saint Paul Roseires	En cours	385 299,30	142 193,50
Féternes Divoz	Achevé	117 018,00	117 018,00

## LES STATIONS D'ÉPURATION (STEP)

Pour l'ensemble de la communauté de communes pays d'Evian-vallée d'Abondance, le traitement des eaux usées est assuré par les stations d'épuration.

La station de Thonon qui traite les eaux usées des communes d'Evian, Lugrin, Marin, Maxilly, Neuvecelle, Publier, Thollon, Champanges, Larrings et partiellement Saint-Paul. Cette station est gérée par le Syndicat d'épuration de Thonon et d'Evian (SERTE). Pour 2 359 612 m<sup>3</sup> d'effluents, la communauté de communes a versé une participation de 1 219 410€ TTC en 2017, contre 1 347 805€ en 2015.

La station de Saint-Gingolph Suisse qui a traité, en 2017, 65 480 m<sup>3</sup> d'effluents. La participation de la CCPEVA était de 126 385€ TTC en 2017, contre 110 910€ en 2015.

Les 8 stations gérées directement par la communauté de communes : Féternes, Bernex, Saint-Paul, Chevenoz, Vacheresse, Bonnevaux, Abondance et Meillerie. La station d'épuration de Chevenoz va être réhabilitée au cours de l'année 2018-2019.



## LES CONTRÔLES DE CONFORMITÉ

**Dossier d'urbanisme :** Le service procède au traitement des demandes d'avis technique relatifs aux raccordements à l'assainissement, prévus dans le cadre de l'instruction des dossiers d'urbanisme (PC, CU, DP, PA) réalisé par les 22 communes du territoire. Cette mission était principalement réalisée en 2017 par l'adjointe au Directeur des Services Techniques et les techniciens du pôle conformité.

536 dossiers d'urbanisme ont été traités en 2017 (+23% par rapport à 2015).

L'année 2017 a vu le nombre de dossiers d'urbanisme augmenter de façon importante avec la fusion. Les communes d'Abondance, de La Chapelle d'Abondance et de Châtel représentent une part significative de cette augmentation (124 dossiers d'urbanisme).

**Demande de raccordement au réseau collectif (DUA) :** 224 demandes ont été traités durant l'année 2017 (-19% par rapport à 2015). Le nombre de DUA traité reste stable.

**Contrôle de raccordement dans le cas d'une vente ou d'une campagne ponctuelle de vérification :** 334 contrôles ont été effectués en 2017 par le pôle conformité (-27% par rapport à 2016).

La commission assainissement a décidé de faire payer les contrôles de vente en assainissement collectif. Il a été voté un tarif de 150€ TTC par contrôle. Le pôle conformité devrait ainsi générer 33 000€ de recettes. Certains postes du pôle conformité ont pu s'autofinancer en 2017.

**Déclaration de travaux et d'intention de commencement de travaux :** 844 DT/DICT ont été traités en 2017 (+68.8% par rapport à 2015). Cette augmentation s'explique par le fait que la communauté de communes pays d'Evian-vallée d'Abondance ait fusionné.

Ce travail consiste à vérifier l'implantation du réseau d'eaux usées aux droits des travaux, un déplacement avant et pendant les travaux projetés, ainsi qu'un retraçage sur place est à réaliser.





## La taxe d'assainissement

Cette taxe, qui concerne les habitations reliées au réseau public d'assainissement, est composée :

- **d'un prix par m<sup>3</sup> consommé, fixé à : 1,69 € pour 2017-2020**

Cette taxe figurant sur la facture d'eau doit permettre de couvrir une partie des frais d'entretien et l'investissement des réseaux, ainsi que le traitement des eaux usées.

Les 1,69 € se répartissent ainsi :

- 0,94 € versés au Syndicat d'épuration de Thonon et d'Evian (S.E.R.T.E.) pour le traitement.
- 0,75 € versés à la communauté de communes du pays d'Evian - vallée d'Abondance pour l'entretien, le renouvellement et l'investissement des réseaux.
- **d'une partie fixe par branchement, qui varie en fonction du diamètre du compteur d'eau (45€ par an minimum)**

Elle permet d'assurer la maintenance préventive des canalisations, nécessaire quelle que soit la consommation réelle.

Suite à la fusion des communautés de communes du pays d'Evian et de la vallée d'Abondance et des anciens syndicats chargés de l'assainissement, une période de lissage est programmée jusqu'en 2020 afin d'harmoniser cette taxe sur les 22 communes du territoire.

Les recettes de la redevance d'assainissement s'élèvent à 5 179 958€ en 2017, contre 4 079 701€ en 2015.

## L'assainissement non collectif

### Quand parle-t-on d'assainissement non collectif (ANC) ?

La collectivité met tout en œuvre pour que le plus grand nombre d'habitations soit relié au réseau public d'eaux usées. Mais dans certains cas, les habitations sont trop isolées ou difficilement raccordables au réseau et doivent alors traiter leurs eaux usées directement sur place, grâce à un système d'assainissement autonome. Le système est à la charge de l'utilisateur et la collectivité compétente doit s'assurer de la conformité de l'équipement (caractéristiques et fonctionnement).

### Que dit la loi ?

Les propriétaires disposant d'un système d'assainissement individuel ont l'obligation d'avoir un système aux normes, en bon état de fonctionnement et entretenu. La loi sur l'Eau de 1992, revue en 2006 impose aux collectivités de mettre en place un service public d'assainissement non collectif (SPANC) afin que l'ensemble des installations individuelles soient contrôlées.

### Combien d'habitations sont concernées sur le territoire ?

En 2011, 1730 habitations étaient encore en assainissement non collectif sur les 16 communes de l'ex-pays d'Evian. Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement communautaire démarré en 2011, 1000 habitations seront raccordables d'ici 2019. La priorité est donc de contrôler et de veiller à la mise en conformité des 730 restantes qui conserveront au final un système individuel.



### Tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

### Les tarifs sont les suivants :

- Pour des installations n'ayant jamais été contrôlées : 150 €
- Pour des installations neuves ou réhabilitées : 200 €
- Pour des installations ayant déjà été contrôlées : 80 €.



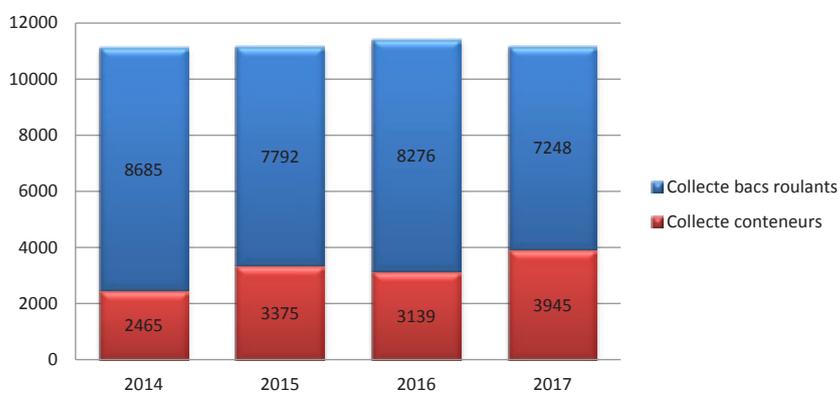
# Collecte, traitement et valorisation des déchets

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté de communes est en charge du tri sélectif, de la collecte et du traitement des ordures ménagères dans les 22 communes du territoire. Cette compétence était auparavant exercée par la communauté de communes du pays d'Evian, deux syndicats intercommunaux (SIRTOM Abondance – Bonnevaux – La Chapelle d'Abondance et SIRTOM Vacheresse – Chevenoz) et la commune de Châtel. Depuis la fusion, cette mission de service public est assurée par une seule structure intercommunale. Dès 2016, les élus et les techniciens du pays d'Evian et de la vallée d'Abondance ont travaillé afin de repenser l'organisation générale du service de collecte des déchets et harmoniser les pratiques de tri sur le nouveau territoire.

Le service déchets organise la collecte et le traitement de plus de 15 000 tonnes de déchets produits chaque année par les habitants du territoire. Pour y parvenir, le service s'articule autour de plusieurs missions:

- **Optimiser les circuits de collecte, en poursuivant notamment la mise en place de conteneurs enterrés ou semi-enterrés :** ces containers de capacité plus grande permettent de diminuer les fréquences de collecte.
- **Développer de nouvelles filières de tri**  
Les déchetteries sont valorisés en 2017 : batteries, bois, capsules café, cartons bruns, cartouches, déchets dangereux (DDS), déchets électroniques (DEEE), déchets verts, encombrants, ferraille, gravats, huiles, mobilier, pneus, textile, déchets de soins à risques infectieux
- **Renforcer les campagnes de sensibilisation auprès des publics** (scolaires, professionnels, associations, commerçants, particuliers, syndics,...) pour mieux trier, réduire ses déchets, recycler, lutter contre les incivilités

**Evolution de la collecte des ordures ménagères sur la CCPEVA (en tonnes)**



Total ordures ménagères collectées (en tonnes)	2014	2015	2016	2017
	11 330 t	11 167 t	11 415 t	11 193.4 t
kg par habitant	287	282.9	282.3	283.6
Moyenne Haute-Savoie <b>kg/hab/an</b>				<b>292</b>
Moyenne Nationale <b>kg/hab/an</b>				269

# Optimiser les circuits de collecte

## L'organisation de la collecte

Les agents de collecte représentent la partie la plus visible du service. Ils sillonnent les routes toute l'année, six jours sur sept, jours fériés inclus, pour récupérer les déchets déposés dans les bacs et les containers des 22 communes. Répartis sur quatre secteurs du territoire, 12 agents de la communauté de communes assurent en direct le ramassage des bacs roulants du territoire, tandis que les grands containers sont collectés par un prestataire privé.

Les tournées démarrent à 6h du matin jusqu'à 13h, du lundi au vendredi, et le samedi en période de forte affluence touristique (l'hiver en montagne, l'été sur les bords de lac). Les fréquences de collecte sont en effet adaptées en fonction du secteur géographique et de la densité de population, ainsi qu'à la saisonnalité. En été comme en hiver, les bacs et containers sont ramassés plus souvent pour répondre aux pics de fréquentation touristique. En fin de tournée, les camions s'acheminent vers le four d'incinération ou le centre de tri d'Ortec, situés dans la zone de Vongy. Chaque camion est pesé afin d'évaluer le tonnage collecté. Les déchets destinés au recyclage sont triés et c'est à ce moment qu'est évaluée la qualité du tri.

## Poursuivre la mise en place de conteneurs enterrés et semi-enterrés

Depuis 2005, l'ex-CCPE, qui était déjà en charge de la gestion des déchets, optimise la collecte grâce à l'implantation de conteneurs de plus grande capacité et mieux intégrés dans le paysage, qui remplacent des bacs roulants. Chaque année, une trentaine de colonnes étaient ainsi installées sur le territoire. Environ 400 conteneurs ont été implantés sur le pays d'Evian entre 2007 et 2016.

Lors de la fusion, l'ex SIRTOM de Vacheresse/Chevenoz était presque intégralement équipé de colonnes semi-enterrées. Le service déchets de Châtel avait en place des colonnes semi-enterrées pour la collecte du tri et du verre.

Depuis la fusion, la CCPEVA a accéléré le rythme de pose pour équiper les communes en colonnes enterrées ou semi-enterrées. Chaque point d'apport volontaire est composé de conteneurs pour les emballages recyclables (cartonnettes, bouteilles plastiques, papier....), pour le verre et les ordures ménagères.

En 2017, la communauté de communes a procédé à l'implantation de 78 nouveaux

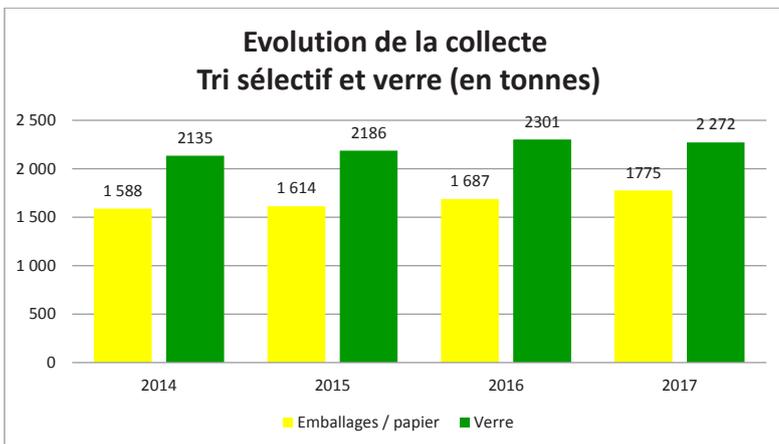
conteneurs enterrés ou semi-enterrés pour les ordures ménagères, le verre et les emballages-papiers. La Vallée d'Abondance était particulièrement concernée avec une première vague de 38 conteneurs posés à Abondance, Bonnevaux et la Chapelle d'Abondance pour un montant de 178 000 €HT. Les trois communes ne bénéficiaient en effet pas encore du tri sélectif (emballages et plastiques).

Le rythme s'accélère en 2018 avec pas moins de 217 nouveaux conteneurs prévus d'être posés, pour un montant total de 834 000€HT. La communauté de communes prend en charge l'achat des colonnes tandis que les communes s'occupent des travaux de génie civil (enfouissement des colonnes, aménagement des abords). L'ensemble des bacs roulants individuels seront ainsi remplacés à terme.

A Châtel, la mise en place des points d'apport volontaire va s'étaler sur 2 à 3 ans à compter du printemps 2018. Le service prévoit le retrait des bacs roulants fin octobre 2018 sur les secteurs équipés.

## Nombre de conteneurs installés en 2017

Commune	Emplacement	Colonne OM	Colonne OM	Colonne VERRE	Volume enlevé en bacs roulants (en litres)
ABONDANCE	Les Portes	3	3	1	53 900
	Les Pierailles	3	3	1	
	Les Veybesses	2	2	1	
	Collège	2	2	1	
	Chez Les Meuniers	3	3	1	
	Lac des Plagnes	1	1	1	
BONNEVAUX	Centfontaines	2	2	1	2 310
LA CHAPELLE	Eglise	3	3	1	0
EVIAN	Avenue de Thony	2	2	1	6 980
	Avenue des Sources	2	2	1	
FETERNES	Chez Divoz	1	1		0
PUBLIER	Cimetière	1	1		7 700
	Cartheray	2	2	1	
LUGRIN	Parc de la Gryère	1	1	1	13 700
	Parking Tourronde	3	3	1	
	Chemin du Grand Tronc	2	2	1	
MARIN	Salle des Fêtes	1	1		7 700
MAXILLY	Chemin des Bancs	2	2	1	16 940
	Rue du Miroir	2	2	1	
	Petite Rive	1	1		
<b>TOTAL</b>		39	39	16	
<b>78 conteneurs installés en 2017</b>					<b>109 230 Litres en bacs roulants en moins à collecter</b>



On remarque que les tonnages triés à l'habitant augmentent légèrement d'une année à l'autre, avec de bonnes performances de tri supérieure à la moyenne départementale. La CCPEVA se situe cependant en dessous de la moyenne nationale en raison d'une mise en place tardive du tri sélectif dans certaines communes et donc d'une habitude du geste de tri moins importante chez certains usagers. Les ambassadeurs du tri œuvrent au quotidien pour améliorer les habitudes des habitants du territoire.

	2014	2015	2016	2017	Part des déchets triés sur le tonnage total
<b>Emballages / journaux / magazines</b>	1 588	1 614	1 687	1 775	<b>13,7%</b>
	40 kg/hab/an	41 kg/hab/an	43 kg/hab/an	45 kg/hab/an	
	Moyenne Haute-Savoie <b>kg/hab/an</b>			<b>40 kg</b>	
	Moyenne Nationale <b>kg/hab/an</b>			46 kg	
<b>Verre</b>	2 135	2 186	2 301	2 272	<b>16,9%</b>
	54 kg/hab/an	55 kg/hab/an	58 kg/hab/an	57 kg/hab/an	
	Moyenne Haute-Savoie <b>kg/hab/an</b>			<b>43 kg</b>	
	Moyenne Nationale <b>kg/hab/an</b>			30 kg	



## Développer les filières de tri

### Les techniques de tri et les filières se développent

Le mode de collecte a très largement évolué depuis une vingtaine d'années. Face aux enjeux environnementaux, les lois successives sur l'environnement ont fixé des objectifs ambitieux en matière de tri, poussant les centres de tri et les filières de traitement à accélérer leur développement et à innover pour recycler de plus en plus de déchets. L'objectif premier du tri est de réduire les déchets et d'accroître la part de déchets recyclés. Cela permet de prélever moins de ressources naturelles et d'économiser les énergies fossiles qui sont normalement nécessaires à la fabrication de toutes les choses qui nous entourent et font notre quotidien.

La loi sur la transition énergétique vise à diminuer la part des ordures ménagères en permettant le traitement de tous les plastiques. Car un certain nombre d'entre eux finissent encore aujourd'hui dans notre poubelle grise : pots de yaourts, barquettes, films et sacs plastiques. Les centres de tri vont devoir s'adapter d'ici 2022.

Un autre grand objectif, toujours dans l'idée de réduire la part de déchets incinérables, est l'augmentation de la collecte de biodéchets (tous les déchets organiques, alimentaires). Ils représentent aujourd'hui 30% du volume de la poubelle. La multiplication des composteurs, notamment collectifs, est l'une des solutions à privilégier.



## Les déchetteries

Tout ce qui ne peut aller dans les containers doit être obligatoirement emmené dans l'une des sept déchetteries du territoire. Le service est gratuit pour les particuliers, payant selon un tarif au poids pour les professionnels. Les sept agents de déchetterie sont à la disposition des visiteurs pour les accueillir et les orienter en fonction des déchets amenés. Ils garantissent ainsi la bonne qualité du tri, une étape cruciale avant d'être acheminé vers les bonnes filières de traitement. Chaque famille de déchets est en effet traitée par des filières de recyclage distinctes : emballages, papier, verre, huiles, peintures, déchets électroniques et électriques, pneus, gravats, déchets verts, cartons, vêtements,...

La communauté de communes gère donc 7 déchetteries réparties sur le territoire (4 sur le pays d'Evian et 3 en vallée d'Abondance). Les habitants ont également accès à celle de Vongy.

Afin d'harmoniser la collecte en déchetterie et permettre un accès plus large aux usagers, les horaires des déchetteries ont été revus pour garantir une complémentarité entre les différents sites et offrir un service de collecte complet à l'utilisateur. Toutes les déchetteries sont en libre accès à tous les particuliers résidant dans l'une des 22 communes de la CCPEVA. La décision de fermer l'ancienne déchetterie de Bonnevaux au

1<sup>er</sup> mai 2017 a été prise d'un commun accord car, sans gardien ni véritable filière de traitement, son fonctionnement ne permettait pas une valorisation optimale des déchets. Les usagers peuvent se rendre depuis cette date dans les déchetteries voisines de Vacheresse (La Revenette), et la Chapelle d'Abondance (Miolène). Les horaires ont en effet été repensés et un gardien est à la disposition des usagers pour les informer et les orienter.

**Un service gratuit pour les particuliers, payant pour les professionnels**

L'accès aux déchetteries est gratuit pour l'ensemble des usagers du territoire. Les professionnels sont acceptés, sous réserve d'avoir une vignette d'accès (fournie gratuitement par la CCPEVA sur justificatifs). Cette vignette permet d'identifier l'entreprise et de lui facturer ses apports en fonction du type de déchets et du volume apporté. De plus, les professionnels justifiant d'un chantier sur le territoire de la CCPEVA peuvent exceptionnellement accéder aux déchetteries. Ils se verront appliqués une majoration de 50% sur les tarifs en déchetterie par rapport aux professionnels du territoire.

Ce tarif a été fixé par la délibération du 19 janvier 2018, dans le but de favoriser l'accès aux particuliers, de ne pas saturer les déchetteries et de permettre à la CCPEVA de couvrir les frais liés au transport et au traitement des déchets des professionnels.

Flux	Tarif au m <sup>3</sup> (€) TTC	Volume maxi. accepté par jour
Encombrant	25€/m <sup>3</sup>	3 m <sup>3</sup> par jour
Gravats	20€/m <sup>3</sup>	2 m <sup>3</sup> par jour
Déchets vert	10€/m <sup>3</sup>	3 m <sup>3</sup> par jour
Bois	25€/m <sup>3</sup>	3 m <sup>3</sup> par jour
Pneus	-	4 unités
Huiles minérales	-	IOL

Tarif pour les professionnels.

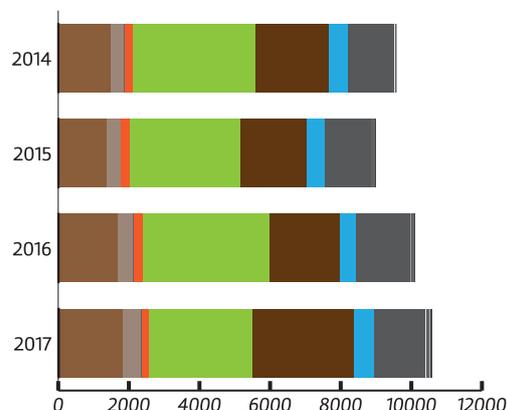
**EXEMPLES DE FRÉQUENTATION DES DÉCHETTERIES**  
(les 2 plus importantes)

Lugrin : 33 255 = **+ 1%**

Vinzier : 31 820 = **+ 5%**

**TONNAGES DES SEPT DÉCHETTERIES**

Etant donné leur taille et leurs périodes d'ouvertures, les déchetteries de Lugrin, Vinzier et Châtel ont les tonnages les plus importants, tous flux confondus.



Flux (tonnes)	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
Batteries	4.48	8.16	11.41	19.646	72,2%
Bois	1479	1364	1666	1821	9,3%
Cartons bruns	363	393	421	494	17,3%
Déchets dangereux (DDS)	30.5	16.15 (Hors tonnage Eco)	36.6	31.6	-13,7%
Déchets électroniques (DEEE) en mélanges	234.7	242.8	255.5	196.6	-23,1%
Déchets verts	3460	3149	3577	2924	-18,3%
Encombrants	2104	1878	1993	2887	44,9%
Ferrailles	531	496	466	557	19,5%
Gravats	1307	1315	1540	1460	-5,2%
Huile alimentaire	4.35	4.24	3.15	9.03	63,00%
Huile de vidange	4.93		9.59	16.82	75,4%
Mobilier usagé	50	117	93	95.8	3,0%
Piles	3.2	3.11	3.13	4.1	31,0%
Pneus	10.06	6.52	28.4	68.2	140,1%

Certains flux sont refusés en déchetteries, comme les ordures ménagères, l'amiante et ses dérivées, les déchets explosifs, les déchets radioactifs, les déchets de soins ou les plantes invasives.

# Les collectes spécifiques

## Les cartons bruns

Les cartons bruns sont collectés par des prestataires externes sous différentes formes :

- En porte à porte pour les commerçants d'Evian, Publier, Maxilly, Neuvecelle et Châtel
- En benne 30m<sup>3</sup> dans certaines communes (Thollon et Saint-Gingolph)
- En benne 30 m<sup>3</sup> dans les déchetteries.

Malgré ces différentes collectes, une grande quantité de cartons bruns est aujourd'hui déposée dans les bacs roulants ou aux pieds des colonnes.

La CCPEVA met en place le développement de chalets cartons pour les communes de montagne et de colonnes aériennes cartons pour les communes plus urbaines. Avec le développement des commandes sur internet, ce système a vocation à collecter les cartons bruns des particuliers aux points d'apport volontaire.

On remarque une forte augmentation des tonnages, tout type de collecte confondue qui peut s'expliquer par un accroissement des commandes sur internet.

Malgré des campagnes récurrentes sur le tri des cartons, la CCPEVA continue d'en retrouver en quantité importante dans les ordures ménagères ou dans les colonnes de tri. De ce fait, la collectivité cherche à développer d'autres solutions telles que les chalets ou colonnes aériennes pour la collecte de cartons placés à proximité des PAV.

## Les collectes lors de manifestations ponctuelles

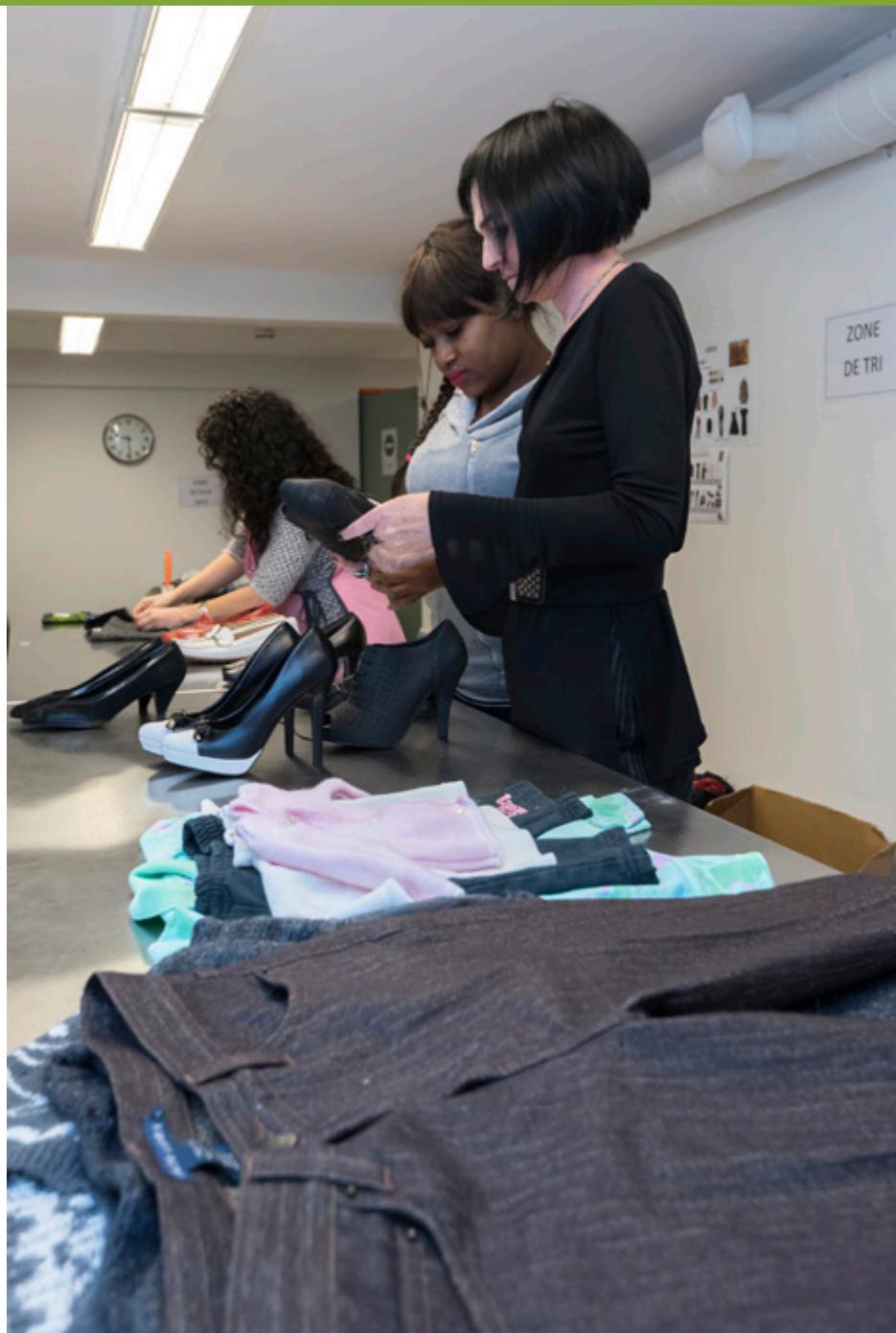
Lors de manifestations importantes, la CCPEVA peut mettre à disposition ponctuellement des contenants pour les ordures ménagères, le tri et le verre sous forme de bacs roulants ou de colonnes aériennes. Ces bacs roulants et colonnes supplémentaires sont ajoutés aux collectes habituelles.

## Collecte des sapins de Noël

La CCPEVA a mis en place, pour la première fois en 2017, 20 points de collecte pour les sapins de Noël répartis sur 11 communes volontaires. Les sapins collectés ont ensuite été transformés en compost à Terragr'Eau.

## Les Textiles- Linges -Chaussures

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la collecte des TLC a été mise en place via des bornes d'apport volontaires. Ces TLC sont collectés depuis juin 2015 par l'entreprise d'insertion Atelier Re-née, basée à Thonon-Les-Bains. En parallèle de la revalorisation matière, cette entreprise sociale propose un magasin de revente à prix coutant des vêtements collectés dans ces bornes.



	2015 (ex CCPE)	2016 (ex CCPE)	2017 (CCPEVA)
Nombre de point d'apports volontaires (PAV) sur le territoire	18	18	23
Tonnage annuel collecté (tonnes)	69.505	113.836	134.55
Tonnage à l'habitant (kg/hab/an)	2.13	3.44	3.47

L'augmentation du nombre de PAV entre 2016 et 2017 est due à la fusion. En effet, certaines communes de la vallée d'Abondance possédaient également des bornes TLC.

On remarque que les tonnages apportés augmentent progressivement chaque année avec un nombre de PAV répartis à raison de 1 à 2 points par communes sur tout le territoire. Les dons ou échanges entre particuliers devraient stabiliser ce tonnage au cours des années prochaines.

## Les Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, la collecte des DASRI a été mise en place, directement en pharmacie, via l'organisme « La Collecte Médicale ». Depuis janvier 2016, la collectivité a choisi d'adhérer à l'EcoOrganisme DASTRI, qui permet une collecte gratuite de ce type de déchets. L'ensemble des officines du territoire de la CCPEVA adhèrent à ce système. Des fûts, mis à leur disposition gratuitement, sont collectés chaque semaine. Grâce à ce dispositif, les pharmacies acceptent les déchets de malades en auto traitement, comme par exemple les seringues ou les compresses.



La sensibilisation aux enjeux du tri est une mission prioritaire de la communauté de communes pour faire évoluer les mentalités et permettre d'améliorer la qualité du tri.

## Poursuivre la sensibilisation des publics aux bonnes pratiques du tri et à la réduction des déchets

Depuis plus de dix ans, le service déchets va au contact du public pour expliquer et argumenter l'intérêt du tri. Pour prendre conscience de la nécessité du tri, les agents doivent donner du sens à ces petits gestes quotidiens. Les campagnes de sensibilisation sont adaptées aux publics visés.

Depuis la création de la CCPEVA, 2 ambassadeurs du tri sensibilisent et accompagnent les habitants du territoire via diverses animations dans les écoles, les déchetteries, sur des marchés, sur différents événements ou directement en porte à porte.

### Les animations scolaires

Les enfants, dès le plus jeune âge, sont les plus réceptifs aux messages du tri. Ils comprennent vite, sont très sensibles à la protection de l'environnement. Ils savent qu'il s'agit de leur avenir et qu'ils doivent agir sans attendre. Chaque année, les ambassadeurs du tri mènent des actions auprès des écoles, des collèges et lycées.

Les ambassadeurs du tri proposent chaque année différents thèmes aux enseignants de toutes les écoles et collèges du territoire. Ces derniers donnent leur préférence, selon les thèmes abordés avec leurs élèves. Sous forme d'ateliers ludiques, les interventions se déroulent sur une ou plusieurs séances. Des visites du centre de tri et des participations à des journées de nettoyage peuvent également être organisées.

#### Ecoles

En 2017, 4 écoles primaires-maternelles ont été sensibilisées sur les communes de Neuvecelle, Publier, Larringes et la Chapelle d'Abondance.

**342** enfants sensibilisés de la maternelle au CM2

**116** élèves de maternelles,

**27** élèves de CP

**50** élèves de CE1

**51** élèves de CE2

**54** élèves de CMI

**44** élèves de CM2

#### Collège et lycée

La collecte du papier est en cours d'expérimentation depuis l'an dernier avec le collège des Rives et le lycée de Noailles à Evian.

Au collège des Rives, le service déchets a mis en place un partenariat pour organiser la collecte des cartons, huiles, graisses et favoriser le compostage avec la cantine.

### Les animations grand public

Les ambassadeurs du tri sont présents sur des marchés spécifiques et sur certaines manifestations environnementales importantes (semaine européenne du développement durable en mai et la semaine de réduction des déchets en octobre/novembre).

EN 2017,

**408** résidents sensibilisés, au cours de :

**9** animations communales (Foires, Marchés et Fêtes)

**4** animations en déchetteries

**4** nettoyages de sentiers (53 personnes)

**2** visites du centre de tri (10 pers.)

Lors des semaines thématiques, les ambassadeurs du tri ont animé des stands en déchetterie ou dans les grandes surfaces pour sensibiliser sur

- L'éco-consommation
- Le compostage/le paillage
- Le recyclage des textiles
- les solutions pour réduire ses déchets



## La sensibilisation en porte à porte

Lors de mise en place de colonnes en points d'apport volontaire, d'enlèvements de bacs roulants ou des comportements inciviques récurrents, les ambassadeurs du tri vont sensibiliser les habitants, directement en porte à porte. Ainsi les usagers sont informés sur les changements de mode de collecte des déchets proche de chez eux. C'est aussi l'occasion pour les ambassadeurs de rappeler les consignes de tri et les bons gestes à avoir.

Le porte à porte permet également de cibler des messages et certains quartiers lorsque le service déchets constate des erreurs récurrentes de tri à un point d'apport.

*En 2017,  
2 271 habitants  
ont été sensibilisés  
en porte-à-porte,  
dont 215 professionnels.*

## Le compostage

Afin d'atteindre les objectifs de la loi de transition énergétique et notamment celui portant sur la diminution des biodéchets dans les ordures ménagères, la CCPEVA a lancé des opérations de prévention et de communication pour inciter les particuliers à se doter d'un composteur à usage domestiques. Ainsi en 2016, 35 foyers ont choisi d'acquérir un composteur avec la participation de la CCPEVA.

*En 2017,  
120 nouveaux  
composteurs  
ont été vendus*

Les acquéreurs reçoivent une aide pour bien démarrer le compostage. Les ambassadeurs du tri restent à leur disposition si besoin.

Le compostage peut aussi être semi-collectif en se faisant en pieds de petits immeubles. Ce système est encore peu développé sur le territoire de la CCPEVA et mériterait d'être promu sur les communes urbaines auprès des petits et moyens collectifs. La gestion de ces composteurs pourrait se faire via des associations communales.

A Neuvecelle par exemple, des composteurs collectifs ont été mis en place avec la commune pour une association d'habitants de la résidence le Clair Matin « Les incroyables comestibles ». Les utilisateurs ont suivi une formation sur le bon usage d'un composteur. 300 kg de biodéchets ont pu être collectés entre octobre 2017 et juin 2018.

## Lutter contre les incivilités

Tout dépôt sauvage autour des containers ou dans la nature constitue une infraction selon la loi.

Malgré les appels au civisme, les collectivités n'ont pas eu d'autre choix que d'appliquer des sanctions et ont associé la police et la gendarmerie afin de lutter contre ces incivilités qui perdurent (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018).



### Les conséquences de ces incivilités :

- Insalubrité et problème d'hygiène autour des containers
- Risque de blessure pour les usagers et les agents de collecte
- Image négative de notre territoire
- Manque de respect envers les agents et les autres habitants
- Coût supplémentaire pour les contribuables car la mairie est obligée de ramasser ces déchets et nettoyer les points d'apport



# Préserver les espaces naturels et agricoles

*Le service environnement de la communauté de communes se charge de mener la politique intercommunale en matière de préservation des zones naturelles protégées, d'aide et d'accompagnement aux agriculteurs mais aussi de sensibilisation à l'environnement auprès des habitants du territoire.*

*Sous l'égide du responsable des services techniques, le service est constitué de trois personnes employées à temps plein : un responsable du service appuyé de deux techniciens.*

## PLAN BIODIVERSITÉ : VERS UN CONTRAT DE TERRITOIRE

Un plan biodiversité a été réalisé à l'échelle du Pays d'Evian en 2015. Pour mettre en œuvre ses actions, il convient d'y associer les différents partenaires, notamment l'APIEME, qui travaille à la protection de l'impluvium des eaux d'Evian et le Département via sa politique des espaces naturels sensibles. Les premiers échanges ont été faits en 2017. Le Département peut cofinancer les actions à hauteur de 60% à 80% selon les enjeux. En parallèle, des contrats Natura 2000 (fonds européens) ont également été montés pour permettre la réalisation de la partie de travaux sur les zones humides.

La CCPEVA a candidaté et été retenue à l'appel à projet Atlas de la Biodiversité lancé par l'Agence Française pour la Biodiversité. Cet appel à projet va permettre d'améliorer la connaissance des richesses naturelles de la vallée d'Abondance, et de rédiger un plan d'action permettant de préserver la biodiversité à l'instar de celui du Pays d'Evian. Rendu de l'étude prévu pour 2019.

Pour rappel les actions identifiées dans le Plan Biodiversité portent notamment sur la restauration et l'entretien de zones humides, la redynamisation des vergers, la sauvegarde d'espèces emblématiques (crapaud sonneur à ventre jaune, amphibiens...), la lutte contre les espèces envahissantes, mais aussi la sensibilisation des publics...

## AMÉLIORER LA CONNAISSANCE AUPRÈS DU PUBLIC

La CCPEVA a également participé à la refonte de l'exposition du Pré curieux, qui a été inauguré en juin 2018. Portant sur les zones humides, l'exposition permet de mettre en valeur le riche patrimoine du territoire. La Maison du Val est également devenue Maison du Fromage d'Abondance, et l'ensemble des données agricoles de la CCPEVA ont permis de compléter et actualiser une partie de la nouvelle exposition consacrée au Fromage d'Abondance.

La CCPEVA a participé au colloque RAMSAR qui s'est déroulé le 18 octobre 2018 à Labergement Sainte-Marie (Doubs). C'était l'occasion de témoigner des actions entreprises sur le site Ramsar de l'impluvium d'Evian auprès de l'ensemble des sites RAMSAR de France.

## SENSIBILISATION SCOLAIRE NATURA 2000

Les écoles de la vallée d'Abondance ont bénéficié de plusieurs sorties scolaires en fin d'année afin de découvrir les sites Natura 2000 du Mont de Grange et des Cornettes de Bise. Insectes pour l'ensemble de l'école de Vacheresse, Forêt pour l'école d'Abondance et alpages pour l'école de La Chapelle d'Abondance étaient au programme.

Une malle zones humides, crée pour animer le site Natura 2000 du Plateau de Gavot a également été finalisée. Le projet, suivi par l'Education nationale, est testée en 2018 et permettra ensuite aux écoles du territoire de découvrir les richesses des zones humides d'intérêt européen et internationales de proximité.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

### Terragr'Eau : une reconnaissance nationale

Terragr'Eau s'est déjà vu récompenser de deux labels nationaux :

- En 2013, la communauté de communes a reçu la Marianne d'Or de la démocratie locale au conseil constitutionnel, prix d'excellence qui récompense les bonnes pratiques de la démocratie de proximité.
- En février 2015, la SICA Terragr'Eau a été reconnue comme l'un des premiers Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) par le Ministre de l'Agriculture. Les GIEE sont des collectifs d'agriculteurs reconnus par l'Etat pour leur engagement dans une démarche d'amélioration des pratiques agricoles avec des objectifs à la fois économiques, environnementaux et sociaux.



## MÉTHANISATION – COMPOSTAGE : TERRAGR'EAU INAUGURÉ

Terragr'Eau, le site de méthanisation – compostage, a été officiellement inauguré le 12 septembre 2017, en présence de tous les acteurs et des partenaires. Terragr'Eau est le fruit d'un partenariat entre les agriculteurs, la collectivité et la société des eaux minérales Evian. Il permet de préserver les sources d'eau potable et minérales du territoire.

### Participation des agriculteurs de la vallée d'Abondance

Terragr'Eau a également été rendu accessible aux agriculteurs de la vallée d'Abondance volontaires. Il s'agit de proposer une solution à la diminution des surfaces épandables en vallée d'Abondance, tout en respectant les engagements du plan d'épandage du plateau de Gavot. Un déficit de 4 000 Tonnes avait été identifié et est en partie comblé (2 800 tonnes).



Une plate-forme de compostage collectant **tous les déchets verts du territoire**

### LES CHIFFRES CLÉS

**41** agriculteurs adhérents (SICA Terragr'Eau)

**30 000** tonnes d'effluents agricoles collectés par an

**9,3** millions d'euros d'investissement

**1313** tonnes équivalent CO<sub>2</sub> d'émissions en moins



### PLAN PASTORAL TERRITORIAL : 7 ANS D'INVESTISSEMENT SUR LES ALPAGES DE LA VALLÉE D'ABONDANCE ET DU PAYS D'EVIAN.

Cet outil de la Région Auvergne Rhône-Alpes permet de mobiliser des fonds pour des investissements sur les alpages en activité. Engagé depuis 2010 sur le territoire, ce programme a permis la mise en œuvre de 635 000€ de travaux en 5 ans en plus des 1 600 000€ de travaux aidés par le Département de la Haute Savoie sur la même période.

Sur le territoire, il existe encore 150 alpages dont une grande majorité avec des troupeaux de vaches laitières et de la fabrication en alpages. Cela représente double investissement pour les agriculteurs qui doivent gérer les alpages en plus des investissements sur le siège d'exploitation. Dans un contexte agricole difficile en France, l'agriculture des Pays de Savoie se maintient grâce à la fabrication de fromages AOP reconnus. La vallée d'Abondance est une des zones agricoles les plus dynamiques avec les Aravis en Haute Savoie.

La communauté de communes a délibéré pour le renouvellement de la procédure avec la Région, ainsi qu'un contrat de territoire avec le Département pour maintenir des aides indispensables aux alpages. Les nouveaux travaux pourront débuter dès le printemps 2019, avec des restaurations de chalets d'alpages, de la réouverture de zones embroussaillées ou l'équipement de canons à UV garantissant la qualité de l'eau sur la saison estivale.



# URBANISME

## INSTRUCTION DES DROITS DU SOL



### Le service d'instruction du droit des sols de la communauté de communes instruit les demandes d'autorisation en matière d'urbanisme :

Certificats d'urbanisme opérationnels, déclarations préalables, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager ainsi que les remontées mécaniques.

Dans le cadre de conventions, 17 communes de la CCPEVA adhèrent à ce service. Evian-les-Bains, Neuvecelle et Publier possèdent leur propre service instructeur. Meillerie et Novel relèvent toujours de la compétence Etat. Chaque demande traitée est facturée auprès de la commune concernée.

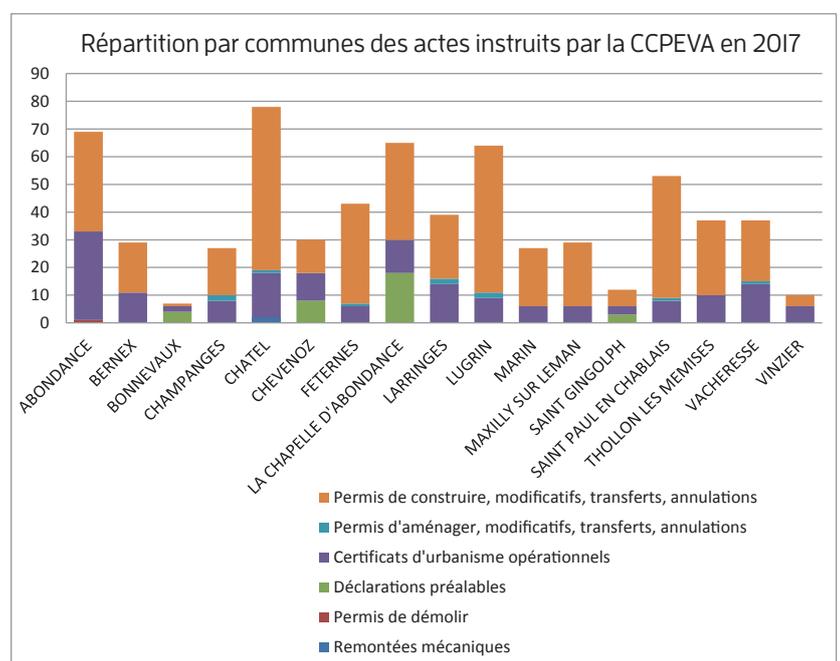
Ce service d'instruction du droit des sols est donc un service mutualisé. L'urbanisme reste la compétence de la commune ; le service instructeur peut toutefois jouer un rôle de conseil et d'appui auprès des mairies et des pétitionnaires qui le souhaiteraient pour des questions juridiques et techniques.

### Les tarifs en vigueur pour l'année 2017 :

- Certificat d'urbanisme opérationnel : 61 €
- Déclaration préalable : 107 €
- Permis de démolir : 122 €
- Permis de construire : 153 €
- Permis de construire modificatif : 100 €
- Transfert de permis de construire : 100 €
- Annulation de permis de construire : 100 €
- Permis d'aménager : 183 €
- Permis d'aménager modificatif : 100 €
- Transfert de permis d'aménager : 100 €
- Annulation de permis d'aménager : 100 €
- Remontées mécaniques : 100 €

### Du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, il a été instruit 661 actes par le service instructeur soit :

- 315 permis de construire
- 78 permis de construire modificatifs
- 21 transferts de permis de construire
- 23 annulations de permis de construire
- 13 permis d'aménager
- 2 permis d'aménager modificatifs
- 1 permis de démolir
- 173 certificats d'urbanisme
- 33 déclarations préalables
- 2 remontées mécaniques



# AU SERVICE DE LA POPULATION

*Dans le cadre de son projet de territoire et lors des réflexions menées sur le rôle de la communauté de communes, les élus se sont vite accordés sur la nécessité de développer certains services à la population, dans les domaines de la santé, de la petite enfance, de l'aide aux personnes âgées pur favoriser le maintien à domicile, de la culture pour les jeunes.*



# Le portage des repas à domicile

La communauté de communes propose un service de livraison de repas à domicile pour les personnes âgées de 65 ans et plus ou atteintes d'un handicap. Certaines dérogations peuvent être accordées aux personnes de moins de 65 ans qui rencontrent problèmes de mobilité.

En 2017, 31 091 repas ont été livrés par les agents de la communauté de communes, auprès de 123 bénéficiaires en moyenne. Plus qu'un simple repas, c'est aussi une présence humaine qu'apportent les agents, pour des personnes souvent isolées par leur âge ou leur handicap.

En comparaison, le nombre de repas en 2016 était de 29 743.

## Comment s'inscrire ?

Les personnes qui souhaitent bénéficier de ce service doivent s'inscrire auprès de leur mairie, qui transmettra ensuite le dossier à la communauté de communes. Prévoir un délai de six jours entre la date d'inscription à la CCPEVA et la première livraison.

## Organisation actuelle :

2 agents assurent les tournées et 1 agent à mi-temps chargé du suivi administratif (factures, commandes des repas). 1 autre agent assure les remplacements. Les repas sont commandés auprès de la société Elior (Marignier), qui a remporté l'appel d'offres.

### La livraison des repas est organisée en trois tournées :

- A1 : les lundi-mercredi-vendredi pour les communes d'Amphion et le Centre d'Evian
- A2 : les lundi-mercredi-vendredi pour les communes du Haut d'Evian, Neuvecelle, Maxilly, Lugin, Meillerie, Saint-Gingolph.
- B : les mardi-jeudi-samedi pour les communes de : Publier, Marin, Champanges, Féternes, Vinzier, Larringes, Saint-Paul, Bernex, Thollon.

Le service fonctionne du lundi au samedi y compris les jours fériés. Le prix du repas fixé par le Conseil Communautaire s'élève à 7.88 € TTC (tarif inchangé depuis 2010).

En vallée d'Abondance, ce service de repas est assuré par les EHPAD.

### LES CHIFFRES CLÉS :

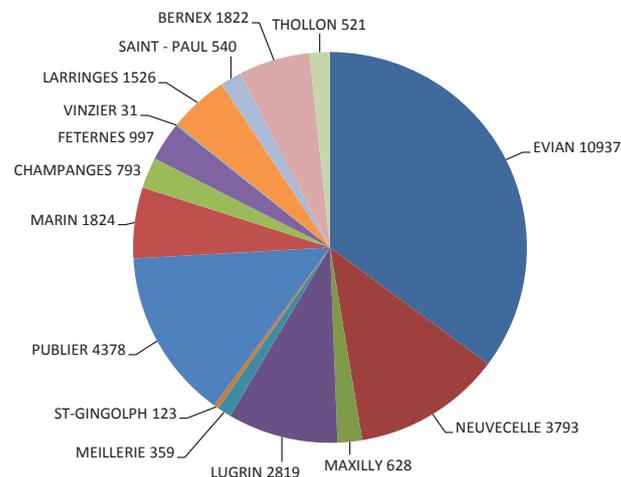
En 2017,

**31 091 repas**

ont été livrés par les agents de la communauté de communes,

auprès de **123** bénéficiaires en moyenne.

### Répartitions des repas livrés par commune en 2017



# Culture musicale

La communauté de communes soutient financièrement depuis 2010 les écoles de musique afin de garantir à tous l'accès à un enseignement artistique de qualité et à un prix raisonnable, quel que soit son lieu de résidence.

En 2017, la communauté de communes a par ailleurs décidé de porter un grand projet pédagogique et artistique «En avant l'Opéra», qui a rassemblé plus de 1000 élèves des écoles et collèges du territoire, dans une découverte de l'art de l'opéra.



## Soutien à la formation musicale

**La communauté de communes a établi un partenariat depuis 2010 avec les quatre écoles de musique du territoire, Neige et Soleil, Publier, Lugin et Evian, en prenant en charge une large partie du coût de la formation musicale (solfège). Ce soutien leur a permis de renforcer leur coopération et de construire des projets en commun.**

Le coût de la formation musicale s'élève à 289 € par élève. La communauté de communes prend en charge 209€, le reste, soit 80 €, reste payé par la famille.

Les engagements de la collectivité et des écoles ont fait l'objet d'une convention, précisant le soutien financier apporté par la Communauté de Communes en contrepartie d'un engagement des écoles sur la qualification des enseignants, leur condition d'emploi, l'enseignement dispensé.

Le soutien pour l'ensemble des écoles de musique du territoire, au titre de l'année 2017-2018, s'élève à 119 339 € pour un effectif de 571 élèves.

L'objectif affiché est de faire rayonner le territoire comme un pôle ressource d'enseignement artistique.

La CCPE a attribué par ailleurs une aide de 3000 € à l'association Arts et Musique d'Evian pour l'organisation de stages d'apprentissage lors de l'Académie musicale d'Evian (juillet 2017). Cette aide permet la participation d'une soixantaine d'élèves des écoles du pays d'Evian à ces stages.



## En avant l'Opéra

**Un projet qui rassemble plus de 1000 enfants des écoles du territoire**

Impulsé par le conservatoire d'Evian et les écoles de musiques du territoire, le projet «En avant l'Opéra» était porté par la communauté de communes, en partenariat avec l'Education Nationale. Ce projet pédagogique ambitieux a mis en relation 1038 élèves issus du territoire pays d'Evian-vallée d'Abondance (au moins 1 classe participante par commune), 44 enseignants des écoles primaires (CE2, CMI et CM2) et des collèges (6ème), toutes les écoles de musique et plus de 200 musiciens. Au terme du projet, les élèves se sont produits en mars 2018 sur la scène de la Grange au lac (Evian) lors de quatre grands concerts.

Le projet a permis de fédérer de nombreux partenaires et les acteurs du territoire pays d'Evian- vallée d'Abondance. Il visait également à élargir le champs des connaissances artistiques des enfants et des familles, en découvrant l'art fascinant et méconnu de l'opéra. En avant l'Opéra, ce sont des moments d'échanges entre les enfants et le monde de la musique, entre musiciens, des rencontres avec des compositeurs.

### Pourquoi l'Opéra ?

Parce qu'il s'agit d'un art aux multiples facettes, qu'il est largement méconnu du grand public. Il existe en effet plusieurs façons d'aborder cet art : par la danse, le chant, la musique. C'est un art total, interdisciplinaire. L'objectif était d'attiser la curiosité des élèves, de leur apporter une certaine culture artistique par la pratique et la connaissance, et leur permettre d'échanger avec des compositeurs, des musiciens, des professeurs et d'autres élèves.

**Quatre grands concerts à la Grange au lac, du 26 au 30 mars 2018**

La semaine de concerts En avant l'Opéra, aboutissement d'un projet démarré en septembre 2017, s'est terminée sous des tonnerres d'applaudissements. 8000 spectateurs sont venus assister aux concerts. Les concerts affichaient tous complets, avec près de 1100 personnes par représentation. Le public a été largement conquis et fut souvent surpris de la qualité des spectacles. Cette semaine de concerts était le fruit de 6 mois de préparation dans les écoles et dans les écoles de musique avec les enseignants, les professeurs de musique, les intervenants musiciens.

### Les quatre projets :

- Lundi 26 mars : Comédie musicale Abba-cadabra : conte féérique autour des célèbres musique du groupe ABBA
- Mardi 27 mars : « Nous n'irons pas à l'opéra », conte musical de Julien Joubert, commandé par l'Education Nationale
- Jeudi 29 mars : L'Opéra (c) Hanté, mise en texte par les enfants et en musique par le conservatoire d'Evian
- Vendredi 30 mars : Les plus grands airs d'Opéra, accompagnés par des orchestres réunissant les plus grands élèves des écoles de musique pays d'Evian - vallée d'Abondance

### Une chanson pour le territoire

« Entre Lac et Montagnes » est une chanson évoquant le pays d'Evian et la vallée d'Abondance commandée par la CCPEVA dans le cadre du projet « En Avant l'Opéra ». Composée par Damien Depraz, cette œuvre s'inspire du travail réalisé par les enfants en classe. Ceux-ci ont mis en vers leur commune, permettant ainsi à chaque territoire de personnaliser un couplet de cette chanson. Œuvre fédérative et proche de chacun, « Entre Lac et Montagnes » pourrait s'apparenter à un hymne célébrant le pays d'Evian-vallée d'Abondance. La chanson était interprétée chaque soir de concert par les enfants.



# Un diagnostic de l'offre de santé sur le territoire

Au travers de plusieurs rencontres et des séries d'entretien, les professionnels ont pleinement été associés à la démarche. Une quarantaine d'acteurs ont été rencontrés. Les habitants ont également été interrogés grâce à des questionnaires lors d'une enquête menée de février à avril 2017 afin d'évaluer leurs besoins et leurs attentes concernant l'offre de soins mais aussi leur cadre de vie. 851 personnes du territoire ont participé.

Toutes les données relatives aux facteurs susceptibles d'influencer les conditions de santé et de bien-être de la population ont été analysées et croisées dans le diagnostic : environnement, logement, services à domicile, prévention, etc. Une façon de répondre le mieux possible aux enjeux en matière de santé et aux nouveaux besoins des habitants.

## PROFIL DES PARTICIPANTS

Les personnes interrogées ont entre 11 et 96 ans. L'âge moyen est de 50 ans. La majorité des personnes interrogées travaillent (60%) et les retraités représentent 26.2% des participants.

## Vers un contrat local de santé pour la CCPEVA

Le diagnostic, ainsi que l'opportunité pour la CCPEVA, de s'orienter vers un contrat local de santé (CLS) ont été validés par l'Agence régionale de santé en novembre 2017.

Les principaux constats et pistes d'amélioration sur le territoire ont été présentés auprès des professionnels et des élus.

### Le contrat local de santé : c'est quoi et pour quoi faire ?

C'est un plan commun d'actions en matière de santé, établi pour 3 ans et co-construit à l'échelle d'un territoire avec les acteurs locaux et plusieurs partenaires tels que l'intercommunalité, l'Agence régionale de santé, le Conseil départemental, la Préfecture, etc.

Il a pour objectif de soutenir les dynamiques locales de santé en favorisant une prise en compte globale de la politique régionale de santé et en tenant compte des spécificités du territoire concerné. Il répond aux enjeux majeurs de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

D'autre part, le Contrat Local de Santé est un outil pour fédérer les partenaires sur des problématiques communes, ou faire se rencontrer les acteurs locaux (professionnels de santé publics/privés, professionnels du secteur social, médico-social, associations, regroupement d'utilisateurs, habitants, etc.).

Il permet d'établir des programmes de prévention, d'éducation pour la santé mais aussi d'intervention sur la démographie médicale, les politiques en matière d'addictions, la santé mentale, l'accès aux soins, le lien ville-hôpital, ou le lien entre la santé et l'habitat indigne, etc.

### Une démarche qui se veut participative

Le suivi et la mise en œuvre du contrat local de santé seront assurés par plusieurs instances :

Un comité de pilotage : instance décisionnelle du CLS qui regroupera les partenaires institutionnels et locaux

Un comité technique qui travaillera à l'élaboration du contrat et au suivi de sa mise en œuvre.

Des groupes de travail thématiques qui seront consultés sur les fiches actions et mettront en œuvre des projets dans le cadre des objectifs fixés. Ces groupes seront composés par les acteurs du territoire qui mettent déjà en œuvre des actions sur la thématique choisie et/ou souhaitent développer une action.



## CINQ PRIORITÉS ONT ÉTÉ RETENUES SUR LE TERRITOIRE :

- PRIORITÉ STRATÉGIQUE N°1 :  
**L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS**
- Favoriser les parcours de santé cohérents en garantissant l'accès aux soins et en développant la coopération entre les acteurs de santé
- PRIORITÉ STRATÉGIQUE N°2 :  
**LE PARCOURS DE SANTÉ DES PERSONNES ÂGÉES**  
Anticiper, accompagner le vieillissement et préserver l'autonomie des personnes
- PRIORITÉ STRATÉGIQUE N°3 :  
**LES ENFANTS, LES ADOLESCENTS ET LES JEUNES**  
Agir en faveur de la santé des enfants, des adolescents et des jeunes
- PRIORITÉ STRATÉGIQUE N°4 :  
**LA SANTÉ MENTALE**  
Prévenir et améliorer la prise en charge des troubles de la santé mentale
- PRIORITÉ STRATÉGIQUE N°5 :  
**LA PRÉVENTION ET LA PROMOTION DE LA SANTÉ**  
Prévenir, informer, sensibiliser pour renforcer l'appropriation par les citoyens de leur santé ; développer un environnement favorable à la santé.

## Maintenir les personnes âgées à leur domicile

Lors d'une enquête sur le bien-être des habitants du pays d'Evian – vallée d'Abondance, les personnes âgées ont évoqué leur angoisse de ne pas pouvoir rester chez eux aussi longtemps que possible. Le transport à la demande, le portage des repas, les maisons médicales ou de services vont dans le sens du maintien à domicile. L'aide à la mise aux normes des logements pour les personnes âgées également. La communauté de communes se substitue désormais aux communes dans le soutien aux aides à domicile (ADMR).

L'un des objectifs du contrat local de santé est de coordonner l'ensemble des acteurs sociaux du territoire – infirmières, assistantes sociales, mairies et département – afin d'avoir une réponse cohérente et un suivi médical et social des personnes qui vivent sur le territoire. Cette mise en réseau aiderait à être plus efficace, à réagir à temps, et permettrait d'assurer une équité pour tous, aussi bien pour ceux qui habitent en ville, sur le plateau ou dans la vallée. Des maisons publiques regroupant les divers organismes sociaux sont à l'étude.

## Aide à domicile auprès des personnes âgées

**La communauté de communes soutient depuis 2017 les ADMR (aide à domicile en milieu rural), pour un montant total de 71 951 € et 562 bénéficiaires:**

- ADMR Rives Est du Léman **20 626 €** pour **176** bénéficiaires
- ADMR du Gavot **14 275 €** pour **137** bénéficiaires
- ADMR les Soldanelles **10 500 €** pour **159** bénéficiaires
- ADMR Val d'Abondance **26 550 €** pour **90** bénéficiaires



## Création d'un Relais Assistants Maternels (RAM)

*Suite à la fusion des intercommunalités le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les nouveaux élus de la communauté de communes pays d'Evian - vallée d'Abondance ont souhaité développer les services proposés à la population et notamment envers les acteurs de la petite enfance. Le Relais assistants maternels intercommunal a été officiellement créé le 1<sup>er</sup> juillet 2017.*

### Le rôle du RAM

Le territoire intercommunal est composé d'environ 1000 enfants de moins de trois ans (chiffres au 31 décembre 2017) et de 280 assistants maternels actifs. Au 1<sup>er</sup> mai 2017, près de 112 familles attendaient une place en accueil collectif.

Le RAM apporte un soutien et un accompagnement aux assistants maternels dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences. Il est aussi un lieu d'information sur les modes d'accueil des enfants pour les (futurs) parents.

### LE RELAIS S'ARTICULE AUTOUR DE 4 GRANDES MISSIONS :

- Favoriser la rencontre et les échanges des professionnels de l'accueil à domicile, des enfants accueillis, des parents.
- Organiser l'information des parents et des assistants maternels.
- Susciter et promouvoir la formation auprès des assistants maternels.
- Organiser et animer un lieu d'accueil, d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents en les soutenant dans leur fonction de parent-employeur et les professionnels ou candidats à l'agrément, en les informant sur leur statut.



Un logo a été conçu pour le RAM.

### L'effectif du RAM

Le Relais Assistant Maternel est composé de deux personnes, une responsable et coordinatrice et une monitrice-animatrice, toutes les deux employées à temps plein. Le Relais est itinérant et se déplace sur les communes d'Abondance, Saint Paul, Neuvécelle, Publier et Vacheresse.

## Les actions mises en place en 2017

### Les temps collectifs

Le RAM propose d'accueillir en temps collectif les assistants maternels avec les enfants qui leur sont confiés. En 2017, l'organisation était la suivante :

- Lundi matin : Saint-Paul les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> lundis du mois, Neuvecelle les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundis du mois.
- Mardi matin : Evian
- Mercredi matin : Publier
- Vendredi : Abondance le 1<sup>er</sup> vendredi du mois, Vacheresse le 3<sup>e</sup> vendredi du mois

Ces moments offrent un lieu d'échange et contribuent à la professionnalisation des assistants maternels grâce à l'animation qui est menée par un professionnel de la petite enfance. Ces temps collectifs permettent également d'offrir un lieu d'initiation à la vie de groupe pour les enfants, tout en favorisant leur curiosité et l'éveil de leurs sens par le jeu à travers différentes activités parfois en association avec des professionnels extérieurs.

En moyenne, les assistants maternels assistent aux temps collectifs 1 fois par semaine.

La participation aux temps collectifs se fait sur la base du volontariat et par inscription auprès du RAM afin d'offrir un meilleur accueil et d'adapter les activités en fonction du nombre de personnes présentes.

Au total  
**42 temps collectifs**  
ont été animés en 2017.  
**272 assistants maternels**  
de **18 communes différentes**  
du territoire de la CCPEVA  
et plus de **564 enfants**  
ont été accueillis  
par les animatrices du Relais.

L'organisation des temps collectifs est amenée à évoluer et à augmenter en 2018.

## Les permanences administratives

Ces permanences sont proposées par les animatrices du Relais afin de recevoir les parents, les candidats à l'agrément et les assistants maternels. Ces rencontres s'organisent sur rendez-vous ou en visite libre sur le site d'Evian. Les horaires de permanences sont adaptés en fonction de la disponibilité de chacun.

Depuis le 16 août 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, le Relais a reçu 123 familles et 82 assistants maternels.

La principale demande pour les familles est la recherche d'un mode de garde et plus particulièrement d'assistant maternel. Les animatrices aident à définir leurs besoins et en leur proposant une liste de professionnels correspondant à leur demande. Le Relais accompagne aussi les parents dans leur nouvelle fonction de parents-employeurs en leur donnant un premier niveau d'information sur le contrat de travail et le statut des professionnels. Les animatrices répondent aussi aux questions relatives à la parentalité (angoisse de séparation, intérêt pour l'enfant dans l'accueil individuel ou collectif...), rassurent, parlent avec eux des étapes du développement de l'enfant...

Les assistants maternels, de leur côté, sollicitent l'aide du RAM pour l'élaboration des contrats et des informations sur leur convention collective et le droit du travail. Les animatrices les incitent à se former régulièrement afin de leur permettre de rester dans une dynamique de professionnalisation. Fin 2017, 17 assistantes maternelles sont parties en formation à distance et la demande de formation est de plus en plus importante. Plusieurs programmations sont déjà prévues en 2018 (secourisme, pédagogie Montessori, discipline positive).

## Soutien à la parentalité

Le soutien à la parentalité concerne tous les acteurs qui à un moment donné sont amenés à prendre en charge des enfants et consiste à accompagner chacun dans son propre rôle.

En 2017, cela s'est traduit par l'organisation d'une matinée thématique : « les peurs et les angoisses de l'enfant ». Cette conférence/débat, animée par une psychologue a rassemblé 30 personnes (Vinzier, Lugrin, Publier, Evian, Neuvecelle, Feternes, Saint Gingolph, Larrings et quelques extérieurs) dont des parents, assistants maternels et professionnels divers de la petite enfance. Le public a souligné la richesse des échanges du fait de la diversité du public.





# Soutien à l'apprentissage scolaire

## Savoir nager

**La communauté de communes a décidé de s'engager financièrement pour soutenir le dispositif « savoir nager » qui relève d'un apprentissage prioritaire et obligatoire dans les écoles.**

Déjà évoqué en 2016 lors des travaux préparatoires à la création de la communauté de communes pays d'Evian – vallée d'Abondance, le soutien financier à ce dispositif a été étudié par un groupe composé d'élus communautaires. Les réflexions menées ont permis de recenser le nombre d'élèves concernés par l'apprentissage de la nage et les moyens nécessaires mis en œuvre.

Environ 2100 enfants du territoire sont concernés par cet apprentissage, pratiqué dans les trois centres nautiques du territoire : la Cité de l'Eau à Publier, la piscine d'Evian et le centre nautique de Châtel. Les trois

centres mettent chaque année à disposition des maîtres-nageurs pour encadrer les séances et réservent des créneaux horaires spécifiques. Ces séances sont organisées toute l'année dans les deux centres couverts, Châtel et Publier, tandis que la piscine d'Evian les accueille entre mai et septembre (hors vacances scolaires).

Suivant les données financières transmises et les spécificités de chaque centre, les élus ont voté une aide financière de 180 € par enfant pour les centres de Châtel et Publier, et de 60 € par enfant pour la piscine d'Evian. La différence s'explique par le fait qu'Evian ne réserve pas entièrement ses bassins aux scolaires pendant ces séances, contrairement aux deux autres centres.

La communauté de communes prend désormais en charge ce coût pour les élèves, se substituant ainsi aux communes qui versaient auparavant cette aide.

## Des aides en faveur des collèges

Pour aider à la mise en place des activités culturelles, pédagogiques et sportives, la communauté de communes attribue chaque année une aide financière en fonction du nombre d'élèves concernés.

**En 2017, les subventions attribuées représentent 19€ par élève, soit un total de 26 391€ répartis ainsi :**

- Collèges d'Abondance : 3 971 € pour 209 élèves,
- Collège des Rives du Léman : 14 193 € pour 747 élèves,
- Collège de Gavot : 8227 € pour 433 élèves.

Centre nautique	Nombre d'élèves	Prise en charge par élève /an	Montant global pris en charge par la CCPEVA /an
Châtel	431	180 €	77 580 €
Publier	1153	180 €	207 540 €
Evian	573	60 €	34 380 €
TOTAL	2157		319 500 €

Année 2017-2018





## Entretien des bâtiments

**La communauté de communes assure la gestion et l'entretien des bâtiments suivants :**

- Gymnase du Gavot
- Gymnase d'Abondance
- Gymnase des Verdannes (Evian)
- Locaux CCPEVA et ancien collège des Rives du Léman
- Locaux CCPEVA Abondance (ex 2CVA)
- Gendarmerie d'Abondance (location au ministère de la défense)

En dehors des créneaux réservés aux collèges, les gymnases sont prêtés aux associations sportives à l'année ou de façon plus ponctuelle pour l'organisation de manifestations (ex : wintertrail).

**Le service bâtiments est en charge de :**

- La gestion des utilisateurs et des réservations sur les gymnases d'Abondance et du Gavot. La ville d'Evian assure la mise à disposition du gymnase des Verdannes.
- L'entretien courant – petites réparations
- Le suivi réglementaires des installations électriques – protection contre l'incendie – équipements sportifs – ascenseurs – défibrillateurs
- La mise en accessibilité des locaux et amélioration des conditions d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite.
- Le suivi des consommations de fluides (eau, énergie,..)

Il participe par ailleurs aux études sur l'extension du siège de la CCPEVA, à l'ancien collège des Rives du Léman (Publier).

# PATRIMOINE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

*Décerné par le ministère de la culture et de la communication, le label pays d'art et d'histoire récompense l'engagement commun des collectivités et des acteurs du patrimoine pour préserver et valoriser la richesse du patrimoine local. La vallée d'Abondance en bénéficie depuis 2003 et c'est fort de cette expérience que les élus souhaitent étendre le label à l'ensemble du territoire pays d'Evian-vallée d'Abondance. Afin de pouvoir présenter la candidature du territoire, une mission d'inventaire du patrimoine du pays d'Evian est réalisée en 2017.*



## Valoriser le patrimoine du territoire à travers le label Pays d'art et d'histoire

Depuis sa mise en place sur la vallée d'Abondance, les activités et les animations intéressent un public de plus en plus large. Le label a permis de tisser un lien étroit entre les sites culturels, l'intercommunalité et la population. Toute une équipe constituée des acteurs du patrimoine, des élus et du ministère œuvrent au quotidien pour faire vivre ce label. L'ex-2CVA était chargée depuis 2003 (renouvellement en 2014 pour 10 ans) de

l'animation de la convention décennale signée avec le ministère en lien étroit avec la Direction régionale des affaires culturelles.

Avant de s'engager dans la démarche, les élus de la vallée d'Abondance avaient réalisé un recensement, afin d'évaluer le potentiel du territoire. Celui-ci s'est avéré prometteur à tous les points de vue : religieux, architectural, naturel ou paysager. Le prestigieux label pays d'art et d'histoire est le moyen de

valoriser ce patrimoine riche et diversifié avec ses paysages préservés, son habitat rural caractéristique, son savoir-faire, ses pratiques agropastorales. Depuis l'attribution du label en 2003, de nombreuses actions ont été mises en œuvre pour le faire vivre, l'animer, sensibiliser le public notamment scolaire, mais aussi local et touristique, les spécialistes du patrimoine. Cet engagement et ces efforts ont valu le renouvellement du label en 2014.



## Quelles actions ?

### Rôle de coordination auprès des sites culturels du territoire :

- la réalisation d'expositions temporaires (choix des thématiques, travail scientifique et réalisation technique en commun et financement par la communauté de communes.
- la mise en place d'outils de médiation vers les publics (maquette d'une ferme traditionnelle, boîte tactile tissus et matériaux, puzzle magnétique...).
- la mise en réseau des actions des sites (programmation des animations dont les journées du patrimoine).

### Faire connaître le patrimoine aux enfants :

- **en temps de loisirs** : programmation «Jouons avec le patrimoine !», ateliers de pratique artistique, jeux de découverte, etc. (environ 8/an).
- **en temps scolaire** : 29 modules de découverte pédagogique du territoire pour les classes transplantées, projets pédagogiques « sur mesure » pour les établissements de la vallée (3 en 2015-2016) et programmation d'activités pour les écoles lors des journées du patrimoine. Convention avec l'inspection académique de Haute-Savoie depuis 2012.
- **en temps d'activité périscolaire** : mise à disposition pour les animateurs d'outils de découverte (en 2015/2016 : outils sur la thématique du paysage).

### Faire connaître le patrimoine et transmettre la culture aux visiteurs et aux habitants :

- **Visites guidées** : De l'alpage au fromage, En route vers la frontière... (environ 10/an)
- **Événementiel** : Rendez-vous du Geopark Chablais (programmation et animation sur 3 géosites), Journées du patrimoine de pays, Journées européennes du patrimoine (coordination et communication)...
- **Spectacles Chemins de traverse** : 3/an (2 tout public + 1 scolaire) programmation + suivi technique assurés par la MAL. Projet de mise en place d'une Balade acoustique.
- **Conférences** (partenariat avec l'association pour le développement culturel d'Abondance : programmation conjointe et financement par la communauté de communes pour 4 conférence/an).



### Accompagner et conseiller les élus et les habitants :

- **conseil architectural** (CAUE).
- **coordination de projet** de valorisation patrimoniale (charte paysagère...).
- **soutien et appui technique** sur le volet valorisation et médiation des projets d'aménagement et de développement local de la communauté de communes (sentiers de randonnée, espaces naturels...).

**L'extension du label serait pour le territoire une vraie reconnaissance de la richesse du patrimoine auprès des touristes comme des habitants, d'autant plus que les richesses patrimoniales sont très riches et complémentaires de celles de la vallée. Une mission d'inventaire du patrimoine du pays d'Evian a été réalisée en 2017 pour porter la candidature du territoire.**



**cc-peva.fr**



851, av. des Rives du Léman  
CS10084 - 74500 PUBLIER  
Tél. 04 50 74 57 85  
accueil@cc-peva.fr